



AR Prefecture

FUMEL
068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

SCHÉMA DIRECTEUR MOBILITÉS ACTIVES

Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot



SOMMAIRE

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

01. PRÉAMBULE

P.6 02. ÉTAT DES LIEUX

P.23 03. ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

- *Aménagements cyclables – synthèse*

- *Stationnement vélo – synthèse*

- *Jalonnement vélo – synthèse*

- *Action parallèle – synthèse*

P.49 04. SYNTHESE DES COÛTS

- *Coûts par commune – aménagements*

- *Coûts par commune – stationnement*

- *Coûts par commune – jalonnement et signalétique*

P.57 05. ANNEXES



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —



AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69A1GP-00

Recu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



1 - PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Approuvé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

La Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot (CCFVL) est engagée depuis plusieurs années sur le développement des mobilités actives sur son territoire. Par l'aménagement de liaisons douces, la Communauté de Communes se mobilise pour répondre à la fois aux enjeux de transition écologique et à la demande croissante des usagers dans le cadre des trajets du quotidien ou dans celui du cyclotourisme.

Dans la continuité de cette démarche, la Communauté de Communes a initié l'élaboration d'un **schéma directeur cyclable, visant à orienter et encadrer le développement de la politique cyclable du territoire à moyen terme.**

Ce document est le fruit de nombreux échanges au cours de l'année 2023 et 2024 entre l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire et notamment les 27 communes composant l'EPCI.

Le schéma directeur a pour objectifs **d'analyser l'offre et la demande d'aménagements concernant les mobilités actives et d'élaborer un plan d'actions pour favoriser l'usage quotidien du vélo.** Ce plan d'actions fixe à

court, moyen et long terme de grandes orientations dans le déploiement d'un réseau favorisant des déplacements sécurisés et continus. Il propose également des actions et services complémentaires à mettre en place (stationnement, signalétique et jalonnement, communication...).

La portée intercommunale du schéma vise le développement du réseau cyclable et des actions inscrites ayant un intérêt communautaire tel que la desserte d'enjeux clés (zones d'activités, gares, aires de covoiturage...) ou encore la réalisation d'axes majeurs permettant d'effectuer des trajets sécurisés de commune à commune. **Le développement du réseau cyclable doit se faire en lien avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire** (communauté de communes, commune, département) afin d'apporter de la cohérence dans sa structuration et d'éviter toute discontinuité.

20. Préfecture

Quels sont les caractéristiques propres des différents **modes d'utilisation du vélo** en France ?

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024



UTILITAIRES

- **Distances courtes**, s'allongeant avec le VAE, trajets récurrents souvent en zone urbaine;
- Recherche de **trajets directs**, sûrs, sur des **aménagements cohérents**;
- Besoin d'un **stationnement** à proximité immédiate du pôle de destination ou de correspondance;
- Vélo standard, VAE, vélos cargos.



LOISIRS / BALADE

- **Promenades**, utilisation familiale, récréative, touristique;
- **Destinations variées**, distances moyennes dans/et hors agglomération;
- **Trajets agréables, sécurisés par la séparation des usages** avec des aménagements confortables;
- Tout type de vélos.



TOURISME

- **Vacances à vélo** : Voyages ou découverte et visites à vélo;
- **Voyages** : 400km hebdomadaires en moyenne sur des itinéraires agréables, sécurisés (sites propres si possibles), services spécialisés pour cyclistes (train + vélo, stationnement, réparation, ...);
- **Visites** : 30km de trajet en moyenne, cadre agréable et itinéraires jalonnés et sécurisés.



SPORTIF

- **Longues distances**, sur voirie en interurbain;
- **Trajets sportifs, sécurisés par la limitation du trafic**, hors des pistes pour des raisons de confort;
- Vélos de route/sportifs.

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



02_ ÉTAT DES LIEUX

AR Prefecture

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Approuvé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024



L'état des lieux a pour objectif d'identifier les forces, faiblesses et opportunités de développement des mobilités actives sur le territoire de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot.

Ce diagnostic est basé sur des entretiens avec l'ensemble des acteurs de la politique des mobilités actives, une enquête auprès de la population et des relevés images du terrain, permettant d'assurer un diagnostic technique de l'état du réseau existant.

Ce diagnostic est essentiel afin d'élaborer une stratégie cohérente sur le territoire, exploitant les forces et aménagements existants pour les compléter et les renforcer.

Le diagnostic se décline en trois parties :

- Analyse du potentiel captable
- Analyse de l'existant : états des lieux des aménagements, inventaire de l'offre de stationnement, ...
- Synthèse des enjeux et objectifs

AR Prefecture

ANALYSE DU POTENTIEL CAPTABLE

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Établi le 04/07/2024

Modifié le 04/07/2024

Le territoire de la Communauté de Communes recense environ 24 550 habitants sur 27 communes (INSEE RP 2020), répartis de manière hétérogène. La Communauté de Communes comprend près de 6 650 emplois sur son territoire, toutefois son Indice de Concentration de l'Emploi (ICE)* est de 80,5, soit 80,5 emplois pour 100 actifs occupés en 2020 (Source Observatoire des Territoires). Ayant un indice inférieur à 100, la CCFVL se caractérise par son aspect résidentiel.

Son caractère rural est ainsi marqué voire très marqué notamment dans sa partie la plus au nord. Elle s'organise autour de **trois bourgs principaux** : **Fumel, Penne-d'Agenais/Saint-Sylvestre-sur-Lot** (influence de la CA Villeneuve-sur-Lot) **et Tournon-d'Agenais**. Le cadre de vie est composé de paysages naturels et anthropisés exceptionnels, variés et préservés souvent mis en valeur par une topographie marquée entre vallées plus ou moins profondes et paysages proposant des formes urbaines.



CC Fumel Vallée du Lot

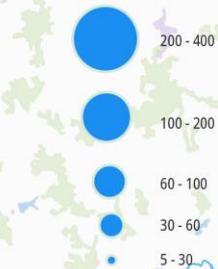
FLUX INTERNES

Mobilité domicile - travail

Mobilité alternative à la voiture

CC Fumel Vallée du Lot

Σ Flux INTERNES intra-muros
En nbre de personnes - 2019



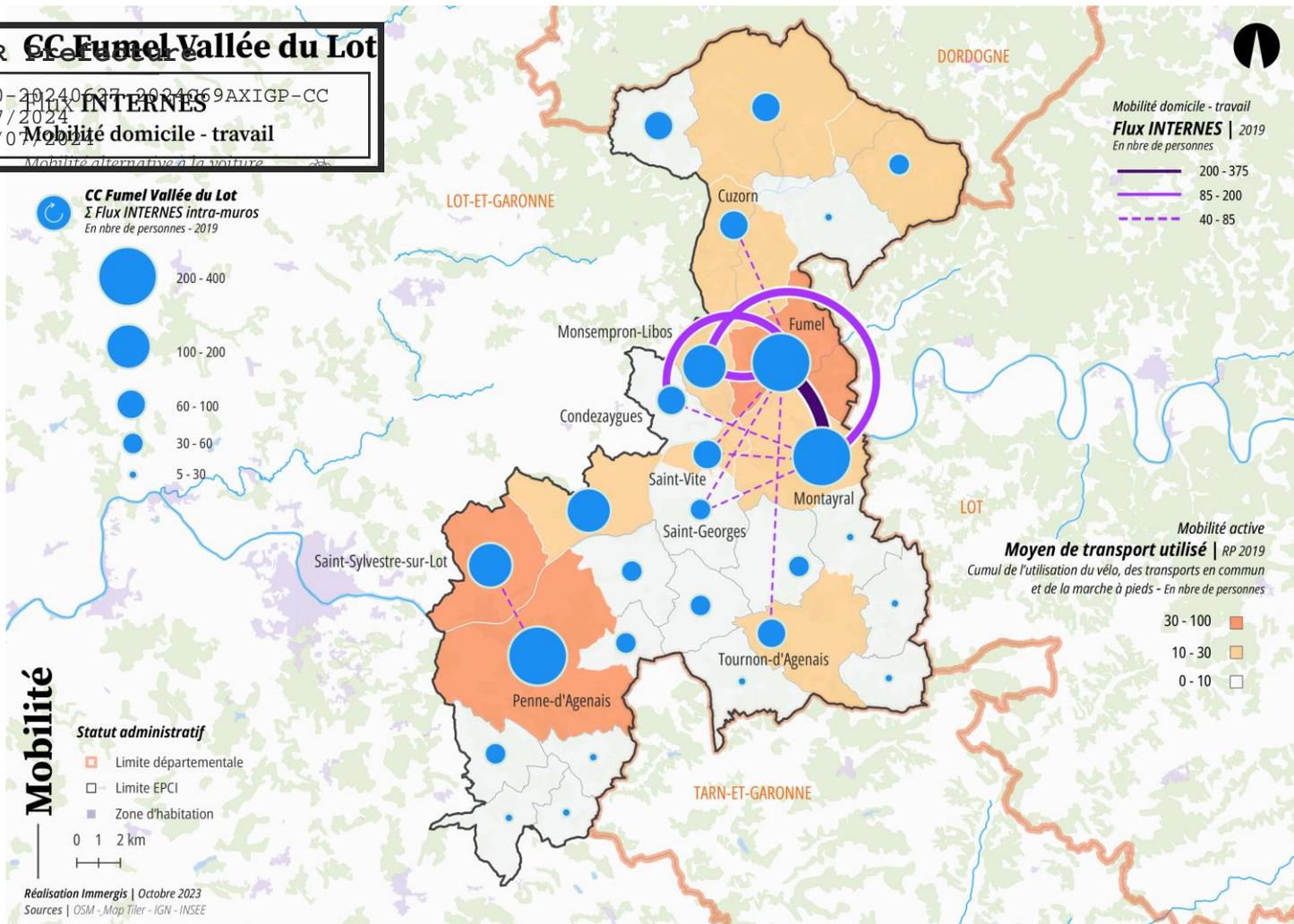
Mobilité

Statut administratif

- Limite départementale
- Limite EPCI
- Zone d'habitation



Réalisation Immervis | Octobre 2023
Sources | OSM - Map Tiler - IGN - INSEE



Mobilité domicile - travail

Flux INTERNES | 2019

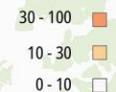
En nbre de personnes



Mobilité active

Moyen de transport utilisé | RP 2019

Cumul de l'utilisation du vélo, des transports en commun et de la marche à pieds - En nbre de personnes



AR CC Felme Vallée du Lot

2017-200068930-20240605-TRANSAXIGP-CC
 Flux SORTANTS
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

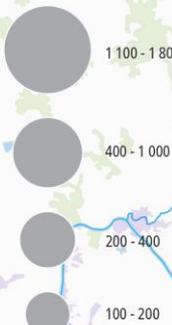
Mobilité domicile - travail

Typologie "Espace, population & condition de vie"

CC Felme Vallée du Lot

Flux EXTERNES (entrants + sortants)
 En nbre de personnes - 2019

entrant sortant



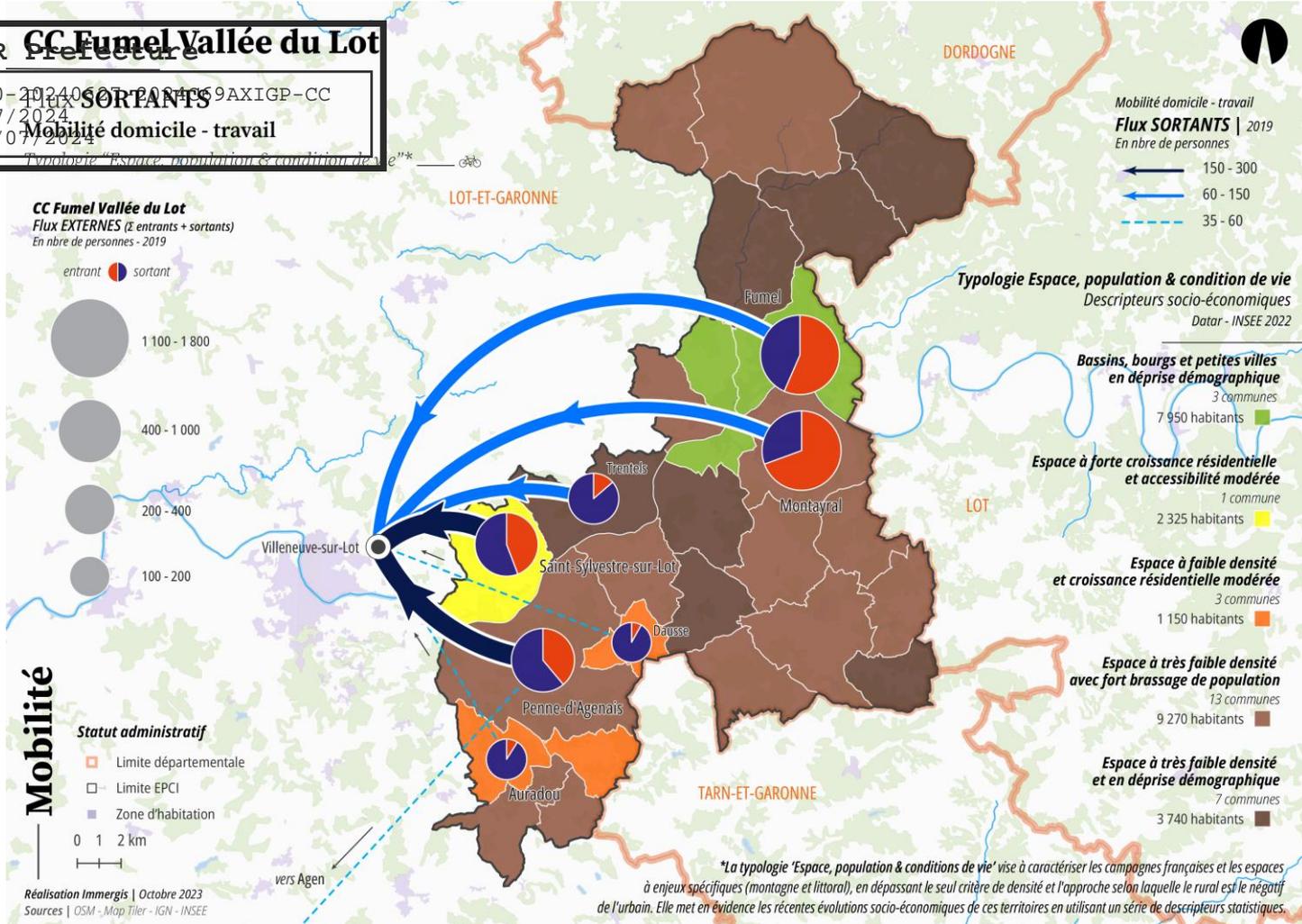
Mobilité

Statut administratif

- Limite départementale
- Limite EPCI
- Zone d'habitation

0 1 2 km

Réalisation Immervis | Octobre 2023
 Sources | OSM - Map Tiler - IGN - INSEE



*La typologie "Espace, population & conditions de vie" vise à caractériser les campagnes françaises et les espaces à enjeux spécifiques (montagne et littoral), en dépassant le seul critère de densité et l'approche selon laquelle le rural est le négatif de l'urbain. Elle met en évidence les récentes évolutions socio-économiques de ces territoires en utilisant un série de descripteurs statistiques.

AR Fumel CC Fumel Vallée du Lot

2017-200068930-20240627-2004669AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

Flux ENTRANTS

Mobilité domicile - travail

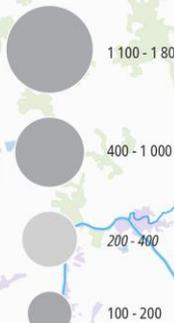
Indice de concentration de l'emploi*

CC Fumel Vallée du Lot

Flux EXTERNES (2 entrants + sortants)

En nbre de personnes - 2019

entrant sortant



Mobilité

Statut administratif

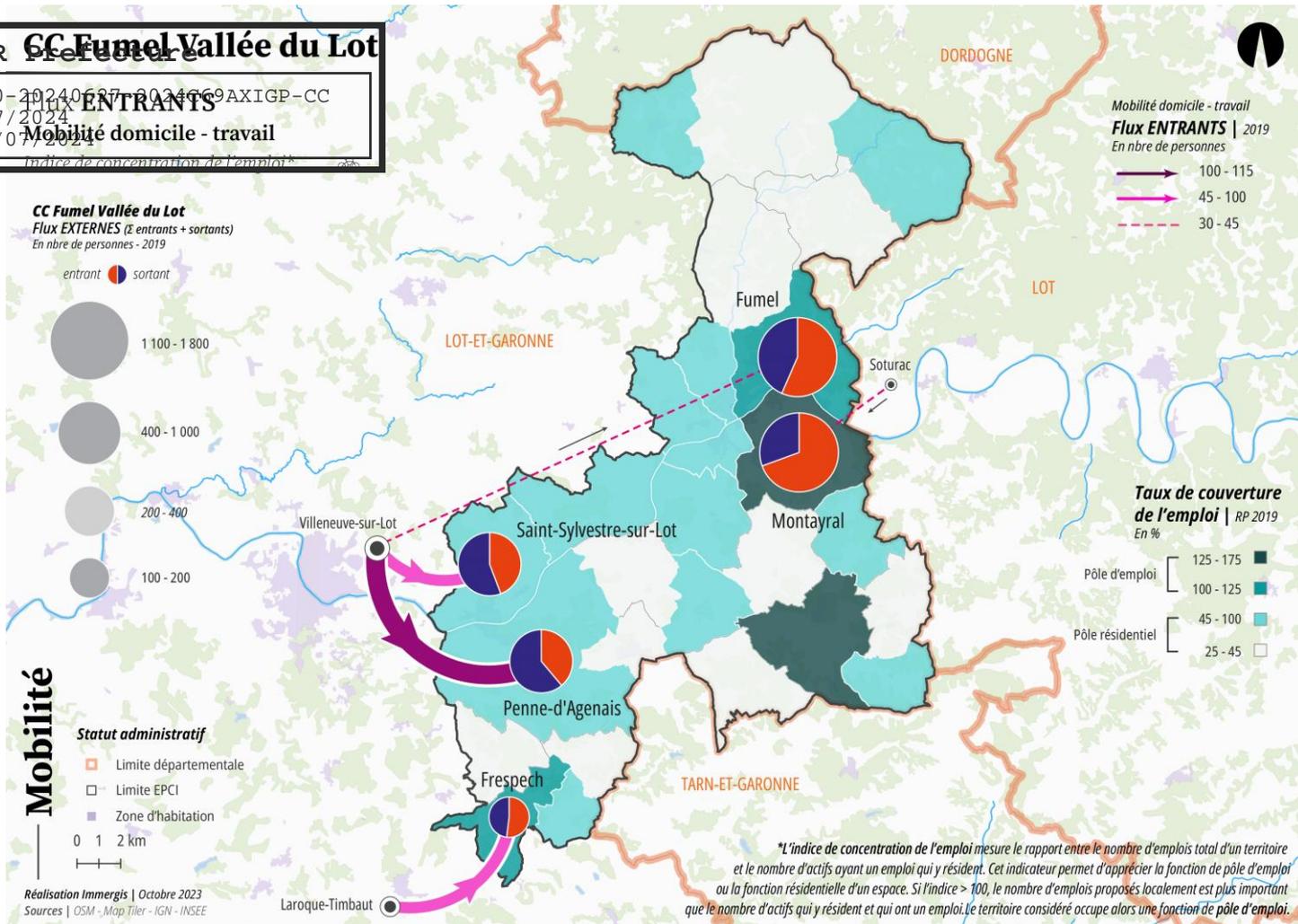
- Limite départementale
- Limite EPCI
- Zone d'habitation

0 1 2 km



Réalisation Immergis | Octobre 2023

Sources | OSM - Map Tiler - IGN - INSEE



*L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire et le nombre d'actifs ayant un emploi qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si l'indice > 100, le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Le territoire considéré occupe alors une fonction de pôle d'emploi.

Gare de Monsempron-Libos - Monsempron-Libos | Temps de transport en Vélo et VAE



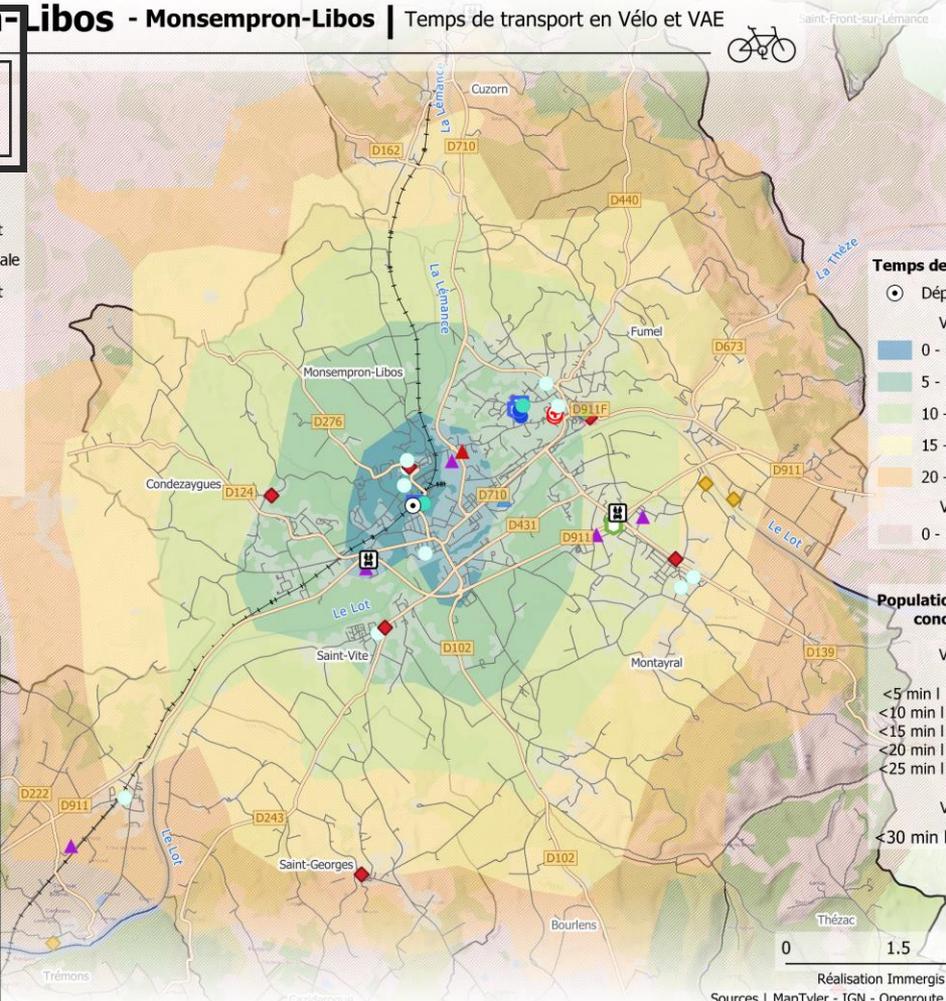
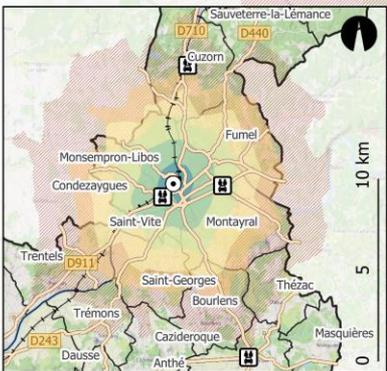
Saint-Front-sur-Lémance



7-200068930-20240627-2024C69AXTGP-CC
 Lieu d'intermodalité
 Publié le 04/07/2024

- Camping
- Office de tourisme
- Aire de covoiturage
- PARSIA VÉLO

- Centre de documentation
- Stationnement vélo
- Divers commercial
- Usine
- Zone industrielle
- Etablissement hospitalier
- Enseignement primaire
- Collège
- Lycée
- Mairie
- Infrastructure de transport
- Route départementale
- Route - autre statut
- Voie ferrée
- Statut administratif
- Limite EPCI
- Limite communale
- Bâti



Temps de parcours

- Départ du calcul
- Vélo
 - 0 - 5 minutes
 - 5 - 10 minutes
 - 10 - 15 minutes
 - 15 - 20 minutes
 - 20 - 25 minutes
- VAE
 - 0 - 30 minutes

Population cumulée concernée

Vélo	
<5 min	3 150
<10 min	6 867
<15 min	9 482
<20 min	11 224
<25 min	12 870
VAE	
<30 min	15 764

0 1.5 3 km

Réalisation Immergis | Octobre 2023
 Sources | MapTiler - IGN - Openroute Service - INSEE



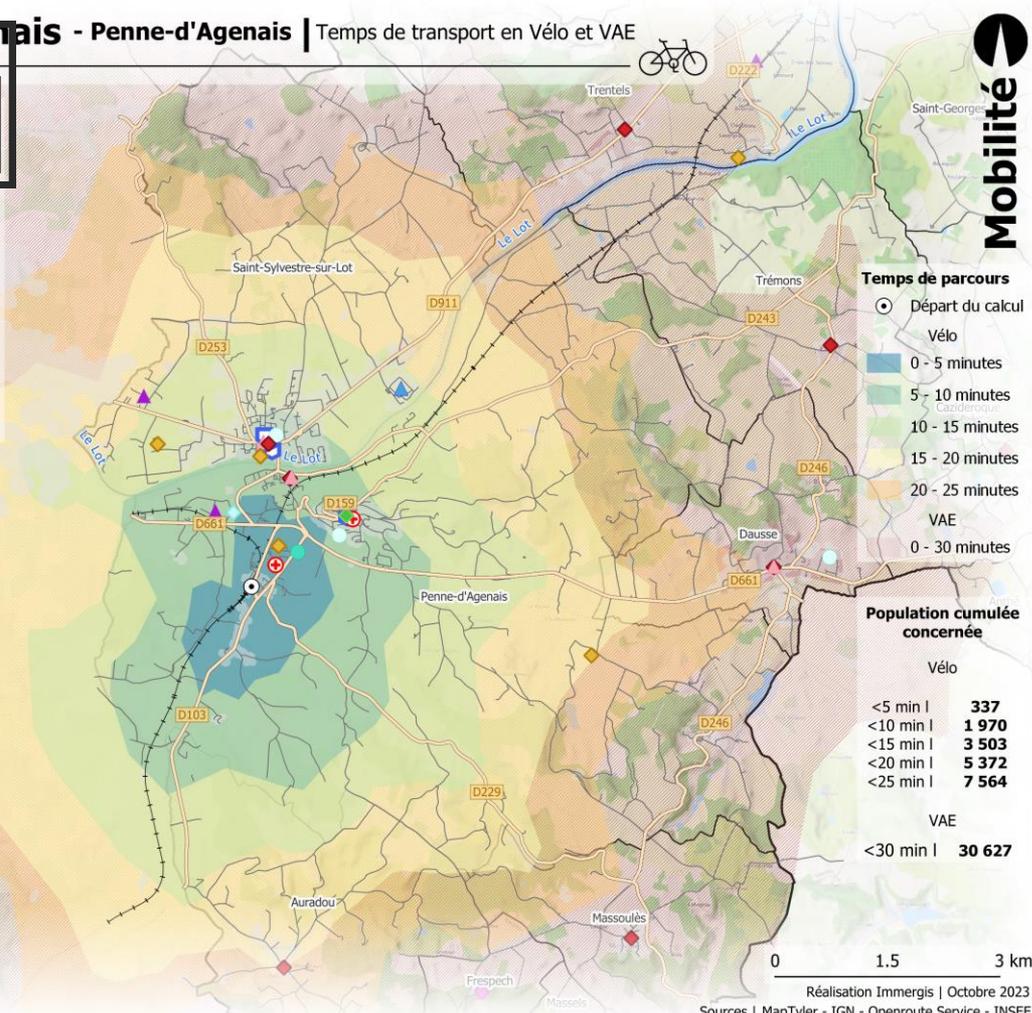
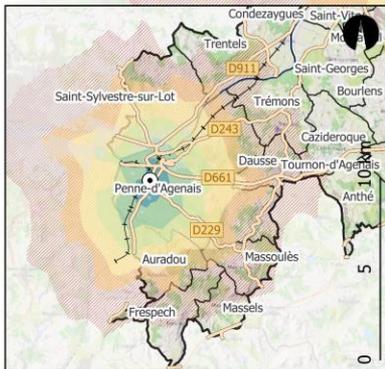
Gare de Penne-d'Agenais - Penne-d'Agenais | Temps de transport en Vélo et VAE

AR Prefecture



04/07/2024
04/07/2024

- Équipements
- ◇ Vestige archéologique
- Stationnement vélo
- ▲ Vélo
- ▲ Zone industrielle
- ⊕ Etablissement hospitalier
- Enseignement primaire
- Collège
- ◆ Mairie
- ◆ Camping
- ◆ Musée
- Office de tourisme
- ◇ Vestige archéologique
- Stationnement vélo
- Infrastructure de transport
- Route départementale
- Route - autre statut
- Voie ferrée
- Statut administratif
- Limite EPCI
- Limite communale
- Bâti



Temps de parcours

- Départ du calcul
- Vélo
- 0 - 5 minutes
- 5 - 10 minutes
- 10 - 15 minutes
- 15 - 20 minutes
- 20 - 25 minutes
- VAE
- 0 - 30 minutes

Population cumulée concernée

Vélo	
<5 min	337
<10 min	1 970
<15 min	3 503
<20 min	5 372
<25 min	7 564
VAE	
<30 min	30 627

0 1.5 3 km

Réalisation Immergis | Octobre 2023

Sources | MapTiler - IGN - Openroute Service - INSEE

Profil des répondants

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

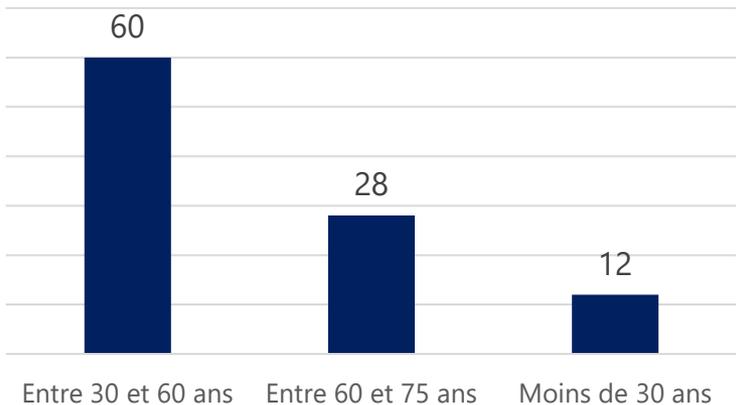
Publié le 04/07/2024

58% de femmes

40% d'hommes



PARTICIPATION PAR TRANCHES D'ÂGES



115
PARTICIPANTS

68% Actifs

24% Retraité

6% En recherche d'emploi

2% Elève / Etudiant



COMMUNES DE **RESIDENCE**
LES PLUS REPRESENTÉES :

Fumel

Saint-Sylvestre-sur-Lot

Saint-Vite

Montayral

65%
souhaitent des
liaisons entre la
V86 et d'autres
pistes



37%

Considèrent que le
vélo est un moyen
de déplacement
pertinent pour
rejoindre les
commerces et les
services de
proximité



30% Utilisent la marche à pied

Utilisent un VAE **21%**

17% Utilisent un vélo classique

Les déplacements à vélo

AR Prefecture

ILS SERAIENT PRÊTS À UTILISER D'AVANTAGE LE VÉLO POUR :

Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

63%

Se maintenir en bonne santé

59%

Pour le tourisme/loisir

53%

Pour l'écologie

TYPES D'AMENAGEMENTS QUI VOUS FERAIENT PRENDRE LE VÉLO

MEILLEUR
PROTECTION DE LA
CIRCULATION VÉLO
ET AUTOMOBILE

78%

UN RÉSEAU
CYCLABLE
CONTINU

75%

ITINÉRAIRES
VÉLOS DIRECTS

55%

TYPES DE DEPLACEMENT



Pour du tourisme / loisirs **50%**
Pour faire du sport 43%
Pour des déplacements utilitaires **25%**

LES TYPES DE SERVICES ASSOCIÉS INTÉRESSANTS

30%
Parking vélo

44%

Estiment qu'il est important de développer le stationnement sous forme « d'arceaux »

22%
Aide à l'achat d'un VAE

24%

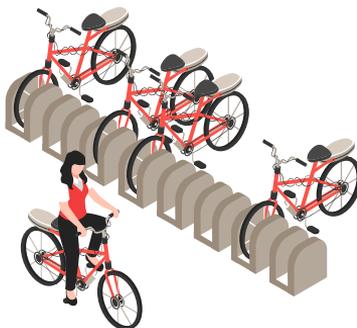
sous forme de « box vélo »

11%
Location de VAE



10%
Atelier réparation vélo

LE STATIONNEMENT :



CONCLUSION

AR Prefecture

0476200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Recueil le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024



Freins à la pratique : les principaux freins à la pratique cyclable sur le territoire restent le sentiment d'insécurité, la distance à parcourir et le relief. Le manque d'aménagements dédiés en sites propres. Les routes départementales sont des lieux concentrant les frustrations des usagers vélos.



Les salariés: Les répondants déclarent que le vélo est un moyen pertinent pour rejoindre leur lieu de travail.

- Faciliter l'embarquement des vélos dans les transports publics (palier au frein de la distance à parcourir)
- Au sein des entreprises, le stationnement sécurisé, le forfait mobilités durables et la mise à disposition d'une flotte de vélos sont demandés.



Inciter à l'utilisation du vélo :

Les usagers affirment **utiliser le vélo avant tout pour le sport, à des fins de loisirs et promenades.** Les usagers sont prêt à utiliser davantage le vélo pour se maintenir en bonne santé, pour le plaisir, et le loisir.

- Améliorer le stationnement aux pôles touristiques et installer des bornes de réparation/recharge sur les itinéraires touristiques

L'aide à l'achat d'un VAE est fortement demandée également avec en justification les longues distances et le relief.



Les déplacements au sein de la Communauté de Communes se font très largement en véhicule motorisé :

Type de déplacement	Part modale CCFVL (%)	Part modale département Lot-et-Garonne (%)	Part modale région Nouvelle Aquitaine (%)	Part modale nationale (%)
Pas de déplacement	6,3	6,1	7,1	4,1
Marche à pied (ou rollers, patinette)	3,2	5,2	4,1	6,1
Vélo (y compris à assistance électrique)	0,9	1,6	1,4	2,3
Deux-roues motorisé	1,3	1,2	1,2	1,8
Voiture, camion ou fourgonnette	83,7	83,7	83,2	70,4
Transports en commun	0,9	2,2	3,0	15,2

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail (INSEE RP 2019)

La typologie de déplacement sur le territoire de la CCFVL se distingue des moyennes du département, notamment par la faible utilisation des transports en commun et du vélo. La voiture reste le mode de déplacement dominant face aux longues distances des déplacements.

➔ Les chiffres nationaux prennent en compte des territoires fortement urbanisés, à la structure différente de celle de la Communauté de Communes. C'est ce qui explique en partie les écarts de valeurs. Rappelons que l'objectif national est d'atteindre une **part modale vélo de 9 %** d'ici fin 2024. La Communauté de Communes vise à participer autant que possible à l'atteinte de ces objectifs.



AR Prefecture

ANALYSE DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Analyse des aménagements existants et de l'apaisement de la circulation

7-200068930-20240627-2024C09AR1GP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

Sur le territoire, 12 kms de voiries sont aménagées ou apaisées, dont :

- 6,3 km en zone de circulation apaisée dont 5km en zone 30 et 1,3km en zone de rencontre.
- Nous avons également observé 6km de cheminement piétons.
- 5,5 km voie verte
- 3,1 km aménagement mixte piéton vélo hors voie verte
- 1,2 km bande cyclable
- 5,9km voirie à 50km/h
- 2,5 km voirie à 30km/h
- 1,6 km de Zone de rencontre
- 11,1 km de zone 30

La communauté de communes est peu équipée en aménagement cyclable. Ainsi, la sécurité n'est pas optimale pour les modes actifs.

Néanmoins, certaines communes voient leurs **centres-villes apaisés** par du dispositif de ralentissement du trafic automobile ce qui contribue à la pratique cyclable de ces espaces. De plus, plusieurs cheminements piétons ont été relevés comme des **itinéraires potentiel en modes actifs** (piétons, vélos). L'idée serait d'aménager ces cheminements en ayant une attention particulière sur la résorption **des potentiels conflits piéton/vélo**.

L'itinéraire de la Véloroute 86 au nord du territoire constitue un élément important dans le maillage du territoire.

Le schéma directeur cyclable prévoit le **déploiement d'aménagements cyclables permettant de résorber les discontinuités et créer des continuités depuis les aménagements existants et/ou régimes de voirie**.



Zone de rencontre à Valady.



Aménagements existants **Véloroute d'intérêt national**

Voie verte V86

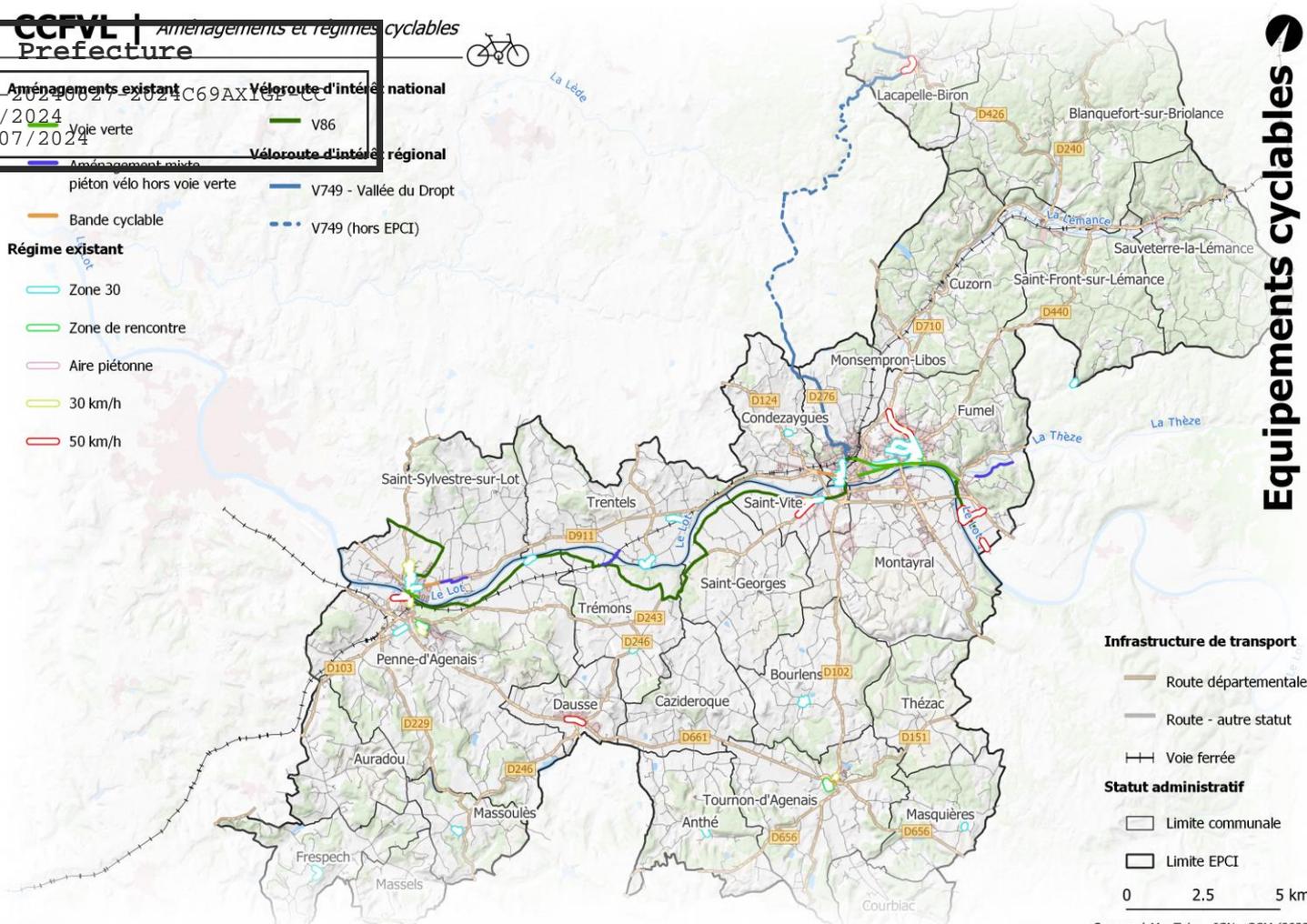
Aménagement mixte **Véloroute d'intérêt régional**

piéton vélo hors voie verte V749 - Vallée du Dropt

Bande cyclable V749 (hors EPCI)

Régime existant

- Zone 30
- Zone de rencontre
- Aire piétonne
- 30 km/h
- 50 km/h

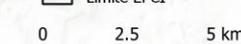


Infrastructure de transport

- Route départementale
- Route - autre statut
- Voie ferrée

Statut administratif

- Limite communale
- Limite EPCI



Sources | MapTiler - IGN - OSM (2023)



AR Prefecture

L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE

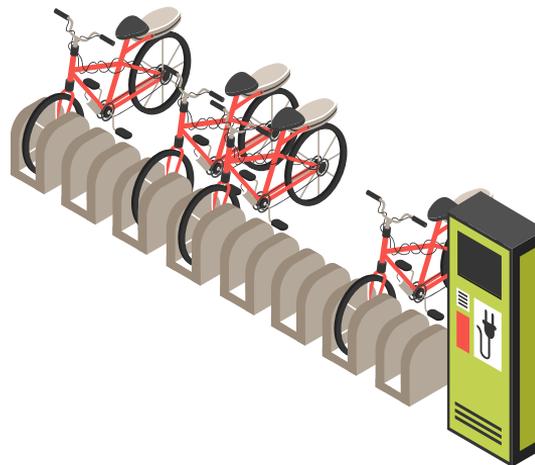
7-200068930-20240627-2024C69A110F-CC
Approuvé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

115 places sont localisées sur 5 communes. On compte :

- 54 places sous forme d'arceaux
- 61 places de râteliers
- => Dont 50 places de râteliers sous abri vélo à Fumel.

Les emplacements sont concentrés sur les communes de Fumel, Monsempron-Libos et Saint-Sylvestre-sur-Lot. Certaines aménités urbaines importantes du territoire sont dépourvues de stationnement cyclable, comme les différents lieux d'intermodalité (notamment certaines aires de covoiturage) ou les différents équipements scolaires. Ce manque de stationnement semble être un point de travail important.

Le schéma directeur cyclable prévoit de **renforcer cette offre de stationnement notamment au niveau des pôles générateurs de déplacements afin de favoriser les déplacements du quotidien.**





7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Stationnement vélo
 Publié le 04/07/2024

Arceaux
 Rateliers

Equipements

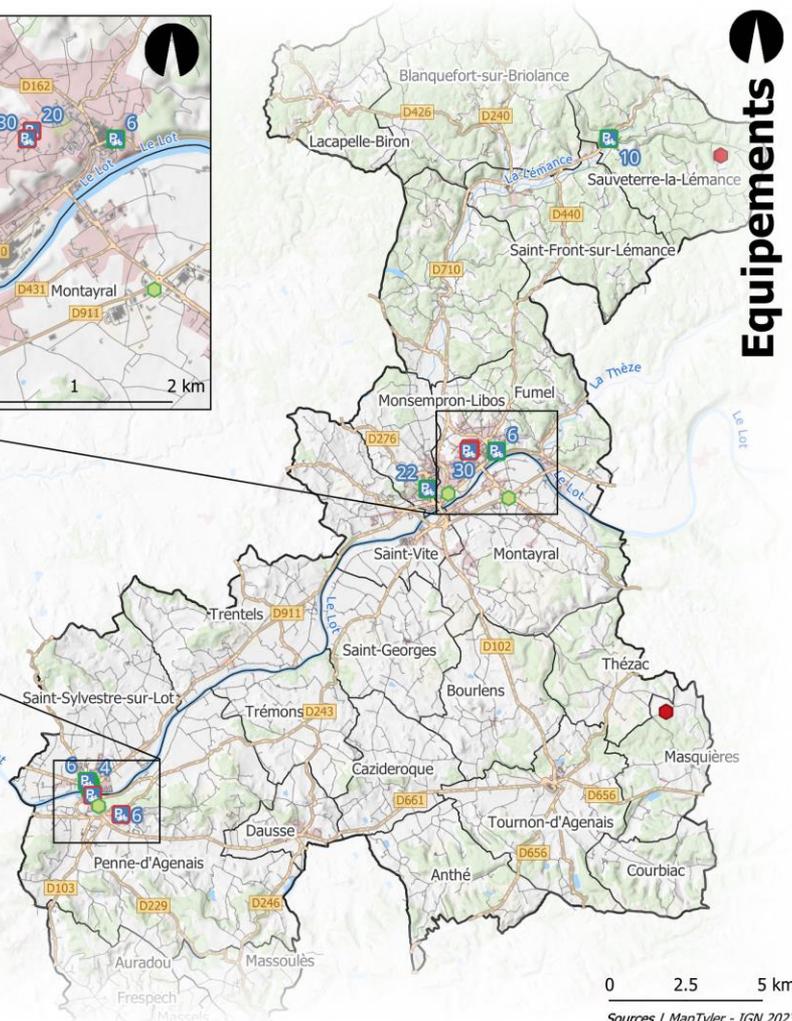
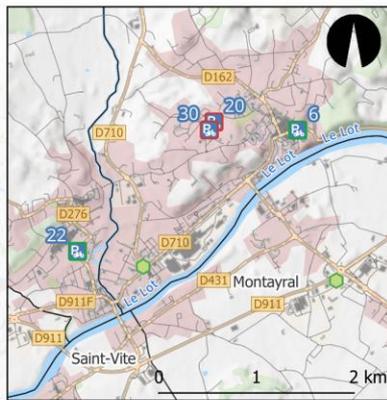
Location
 Magasin et réparation

Statut administratif

Limite communale
 Limite EPCI

Infrastructure de transport

Route départementale
 Route - autre statut



AR 1 Synthèse

Objectifs identifiés



- Traiter les **traversées délicates sur la véloroute de la vallée du Lot**.
- **Aménager** quand il est possible **des sites propres** (voies vertes, pistes cyclables) **sur la véloroute** pour renforcer la sécurité de l'itinéraire.
- Desservir les pôles générateurs de flux notamment les lieux d'intermodalité.
- **Munir d'aménagements** les connexions intercommunales et inter-territoriales qui sont identifiées comme prioritaires.
- Mettre en **cohérence** le réseau à l'échelle du territoire avec des raccordements aux voies cyclables voisines, notamment la liaison de la V86 avec Villeneuve-sur-Lot par le Lot.
- Multiplier les **zones de circulation apaisées**, certains centres-bourgs ne sont pas en zone apaisée.
- Améliorer les **circuits touristiques** existants et desservir **les points d'intérêt du territoire**.
- **Sécurisation** des itinéraires identifiés (balisage, aménagement).

STRATÉGIE PROPOSÉE

Axe 1 :

Renforcer l'offre existante/mailler le réseau cyclable

Axe 2 :

Renforcer l'offre de services sur le territoire

Axe 3 :

Développer des actions de communication

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



03 _

ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Recu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

Enjeux

Prioriser les actions à réaliser sur le territoire afin de développer les pratiques cyclables.

Les actions retenues sont listées ci-après.



AXE 1 : RENFORCER ET VALORISER LE RESEAU CYCLABLE DU TERRITOIRE

- Assurer la continuité vers les pôles majeurs de proximité
- Renforcer et faciliter l'accessibilité des aires de covoiturages
- Mettre en place une signalisation directionnelle sur les aménagements
- Renforcer l'offre de stationnement vélo (qualité/quantité)
- Doter les écoles non équipées d'abri-vélos

AXE 2 : DEVELOPPER DES SERVICES VELO ADAPTES ET COMPLEMENTAIRES

- Mettre en place des stations de réparations et/ou gonflage
- Mettre en place des aires de repos sur le réseau
- Développer un service de location vélo longue durée

AXE 3 : ANIMER ET ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DU VELO

- Communiquer et inciter à la pratique du vélo
- Renforcer les actions événementielles en faveur des mobilités actives
- Actions de sensibilisation aux mobilités douces dans les écoles
- Inciter et sensibiliser au label « Accueil vélo »

AR Prefecture ELABORATION DU RÉSEAU CYCLABLE

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Approuvé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

Sur la base des **éléments du diagnostic terrain, des analyses de données et des rencontres avec les communes**, le réseau cyclable proposé est construit en vue de :

- Créer des liaisons entre les communes
- Desservir les pôles générateurs de déplacement
- Desservir les établissements scolaires
- Desservir les zones d'activités
- Assurer les continuités d'aménagement à partir du réseau existant

Afin de réaliser cet ambitieux projet, **le schéma doit être organisé dans sa phase opérationnelle pour permettre le développement progressif du vélo sur le territoire.**

D'autre part, les axes ont été hiérarchisés en **3 classes d'importance**, découlant notamment de leur fonction. Ces niveaux de hiérarchie ne nécessitent pas les mêmes aménagements et n'impliquent donc pas le même degré d'investissement.



AR Prefecture

ELABORATION DU RESEAU CYCLABLE

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Révisé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

LE RESEAU PROPOSE EST DECLINE EN TROIS NIVEAUX DE HIERARCHIE :**LE RESEAU STRUCTURANT PRIORITAIRE :**

C'est la structure sur laquelle se repose l'ensemble du réseau. Il permet de se déplacer efficacement sans viser à une desserte fine des enjeux du territoire. Il ne dessert que les enjeux communaux et intercommunaux les plus importants : gare, collèges, Za,.. Et les liaisons communales en étoile depuis Fumel et des connexions.

LE RESEAU STRUCTURANT SECONDAIRE :

Il permet de faire la jonction entre différents axes du réseau structurant ainsi que la liaison entre les polarités du territoire et dessert les lieux d'intérêt d'ordre intercommunal moins fréquentés (Gare de Sauveterre, aire de covoiturage de Cuzorn).

LE RESEAU SECONDAIRE :

Il permet de faire la jonction entre différents axes du réseau et dessert le territoire plus en profondeur afin de capter l'ensemble des communes du territoire.



AR Prefecture

LES PROPOSITIONS
D'AMENAGEMENTS

7-200068930-20240627-2024C69AXTGP-CC
 reçu le 04/07/2024
 publié le 04/07/2024

Les propositions d'aménagement établies sur le territoire suivent les recommandations du CEREMA concernant les aménagements cyclables.

Les propositions dépendent à la fois du **niveau d'enjeu** et du **niveau de dangerosité** des axes.

Le tableau suivant présente la logique suivie dans les propositions d'aménagement : l'aménagement proposé dépend principalement de la **vitesse pratiquée**, le **trafic motorisé** et le **débit cycliste souhaité**.

V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		Piste cyclable
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			

Tableau du CEREMA (2021) inspiré des recommandations néerlandaises du CROW (Design Manual for bicycle traffic – 2016).



7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

Propositions aménagements

- Usine
- Zone industrielle
- Mairie
- Enseignement primaire
- Collège
- Lycée
- Camping
- Office de tourisme
- Base nautique et halte fluviale
- Bande cyclable
- Voie verte
- Chaucidou
- Franchissement
- Jalonnement et marquage au sol
- Zone de circulation apaisée
- Aménagement lourd existant

Equipements

- Centre de documentation
- Divers commercial
- Etablissement hospitalier

Lieux d'intermodalité

- Gare ferroviaire
- Aire de covoiturage

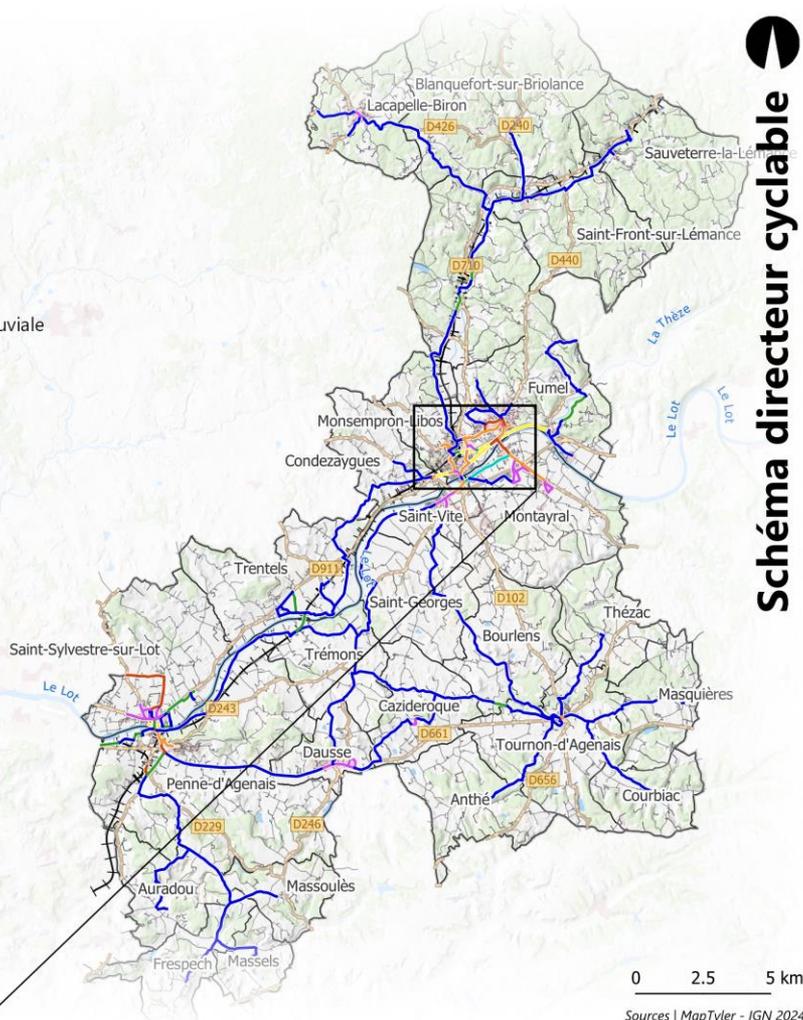
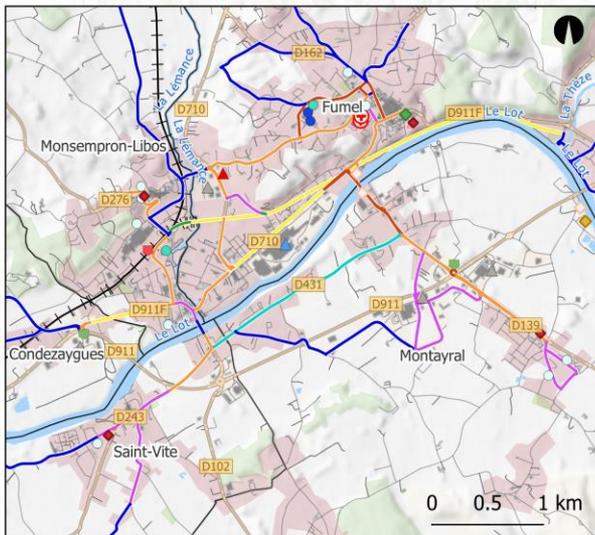


Schéma directeur cyclable

LA PRIORISATION DANS LA RÉALISATION DU RÉSEAU

Le travail de concertation avec les élus a permis d'identifier les axes les plus essentiels. Couplée à une analyse multicritère, des axes prioritaires se sont détachés.

Le travail de concertation avec les élus a permis d'identifier les axes les plus essentiels. Couplée à une analyse multicritère, des axes prioritaires se sont détachés.

Ce séquençage permet d'étaler les coûts et de se projeter vers le probable état intermédiaire du réseau à moyen terme, puis vers le réseau complet à long terme.

Les priorités sont susceptibles d'évoluer selon les opportunités : la réfection d'une voirie sera ainsi à prendre en compte.

Le coût du déploiement des aménagements prends en compte les aménagements cyclables ne nécessitant pas de travaux de voirie (marquage au sol, bande cyclable sans reprise de chaussée..).

Les aménagements cyclables qui nécessitent un travail sur la voirie (Voie verte, piste cyclable, bande cyclable avec reprise de chaussée, écluse, passerelle, CVCB, zone de circulation apaisée..) seront financés selon une enveloppe votée annuellement et dédiée à la réalisation de ces travaux.

Le budget qui ne sera pas soldé dans les enveloppes annuelles de 70 000 euros sur 10 ans, sera compris dans les enveloppes annuelles prévues pour la réalisation des travaux hors phasage.

L'ensemble de ces chiffrages sont des estimations HT ne comprenant pas l'achat de foncier et les éventuelles études de maîtrise d'œuvre complémentaires.

**L'enveloppe globale des opérations comprend plusieurs partenaires financiers selon les compétences (communes, Communauté de communes, Département)*

CRITÈRES DE PRIORISATION

- Volonté communale et intercommunale
- Faisabilité technique
- Faisabilité Maîtrise d'œuvre
- Coût
- Foncier
- Desserte des pôles principaux

COÛT DU DEPLOIEMENT DES AMENAGEMENTS*

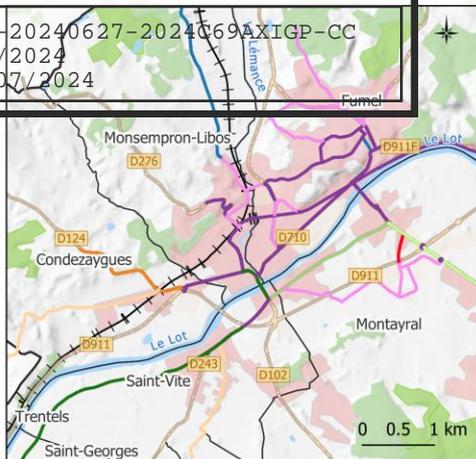
- Réseau à 0 – 1 ans : 134 409 €
- Réseau à 1 – 2 ans : 61 971 €
- Réseau à 2 – 3 ans : 74 259 €
- Réseau à 3 – 4 ans : 27 914 €
- Réseau à 4 – 5 ans : 20 118 €
- Réseau à 5 – 6 ans : 8 804 €
- Réseau à 6 – 7 ans : 22 726 €
- Réseau à 7 – 8 ans : 22 388 €
- Réseau à 8 – 9 ans : 24 486 €
- Réseau à 9 – 10 ans : 78 646 €

ESTIMATION HT : 475 721 €

- Hors phasage : 7 089 845 €



2017-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024



Phasage

- 0 - 1 ans
- 1 - 2 ans
- 2 - 3 ans
- 3 - 4 ans
- 4 - 5 ans
- 5 - 6 ans
- 6 - 7 ans
- 7 - 8 ans
- 8 - 9 ans
- 9 - 10 ans
- Hors phasage

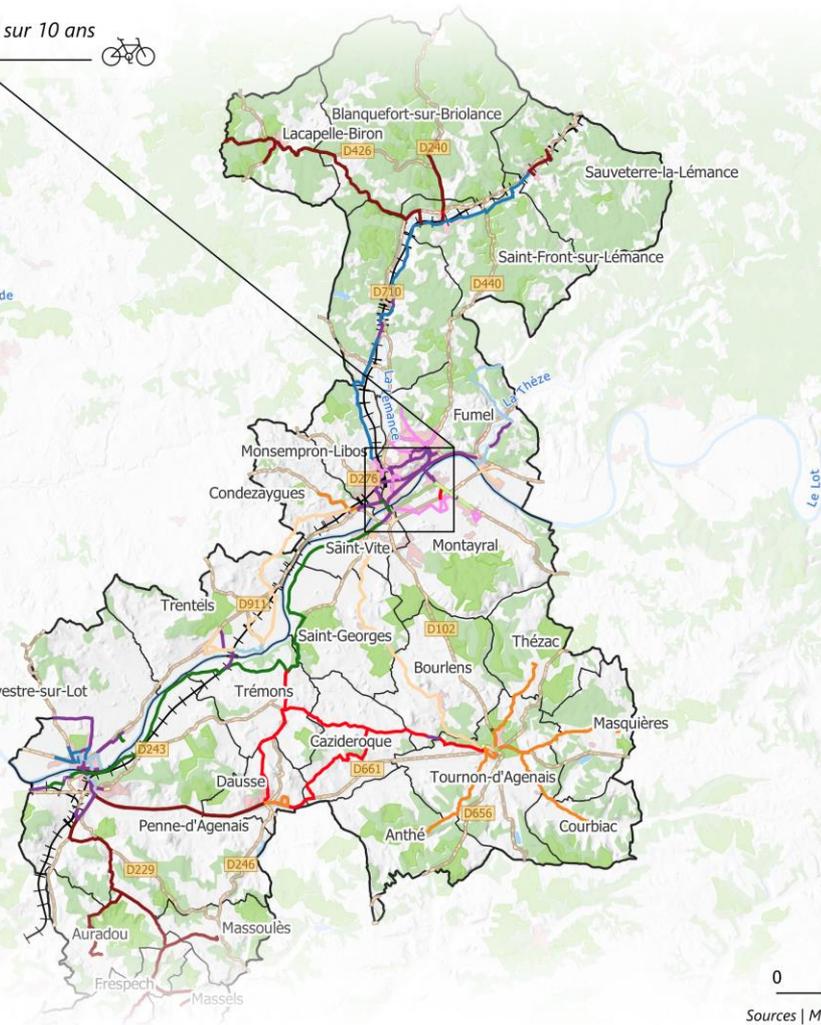


Schéma directeur cyclable



AR RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES

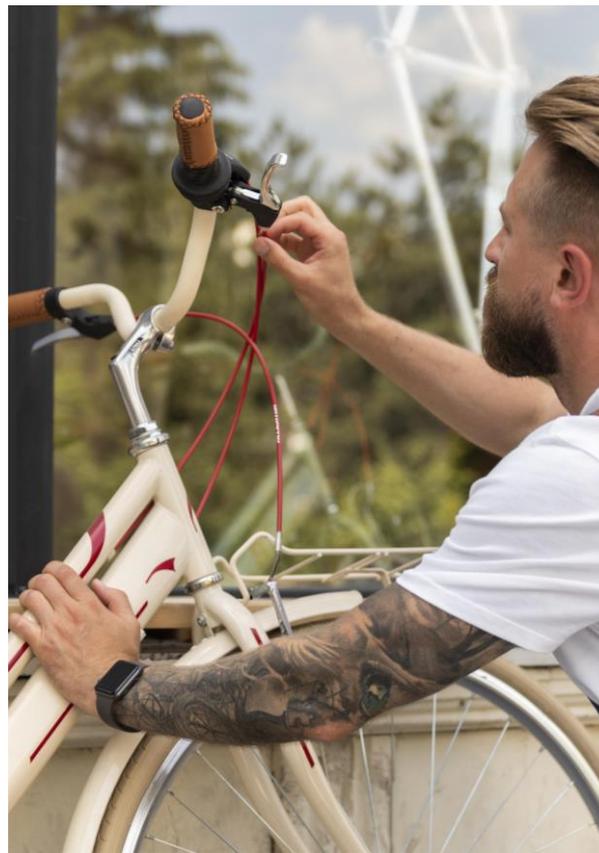
7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Approuvé le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

Au regard du diagnostic du stationnement vélo existant, il apparaît nécessaire de développer l'offre afin de permettre à la population de bénéficier de stationnement sécurisé à proximité des principales destinations.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Développer l'offre de stationnement sur l'espace public
- Offrir du stationnement au niveau des pôles générateurs, des aires de covoiturage, ...

Par ailleurs, le déploiement d'une politique cyclable efficace passe également par la mise en place d'un plan de signalétique et de jalonnement. Au-delà d'apporter un service de direction et de sécurisation des cyclistes, le jalonnement participe à la mise en lumière de l'option pertinente que représente le vélo pour les trajets quotidiens ou de loisirs.



AR Prefecture

047-200 69 69
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

STATIONNEMENT : DÉTAIL ET COÛTS

Les points de stationnement proposés sont implantés à proximité des pôles générateurs de déplacement tels que :

- Gare
- Aires de covoiturage
- Tous les établissements scolaires
- Toutes les mairies
- Commerces de proximité
- Équipements sportifs
- Équipements culturels
- Équipements administratifs
- Établissements de santé



COÛT DES STATIONNEMENTS VÉLO

Le plan de déploiement de stationnement prévoit la mise en place d'équipements divers et adaptés au lieu d'implantation.

Le déploiement de 828 places de stationnement sur les 27 communes, se répartit de la manière suivante :

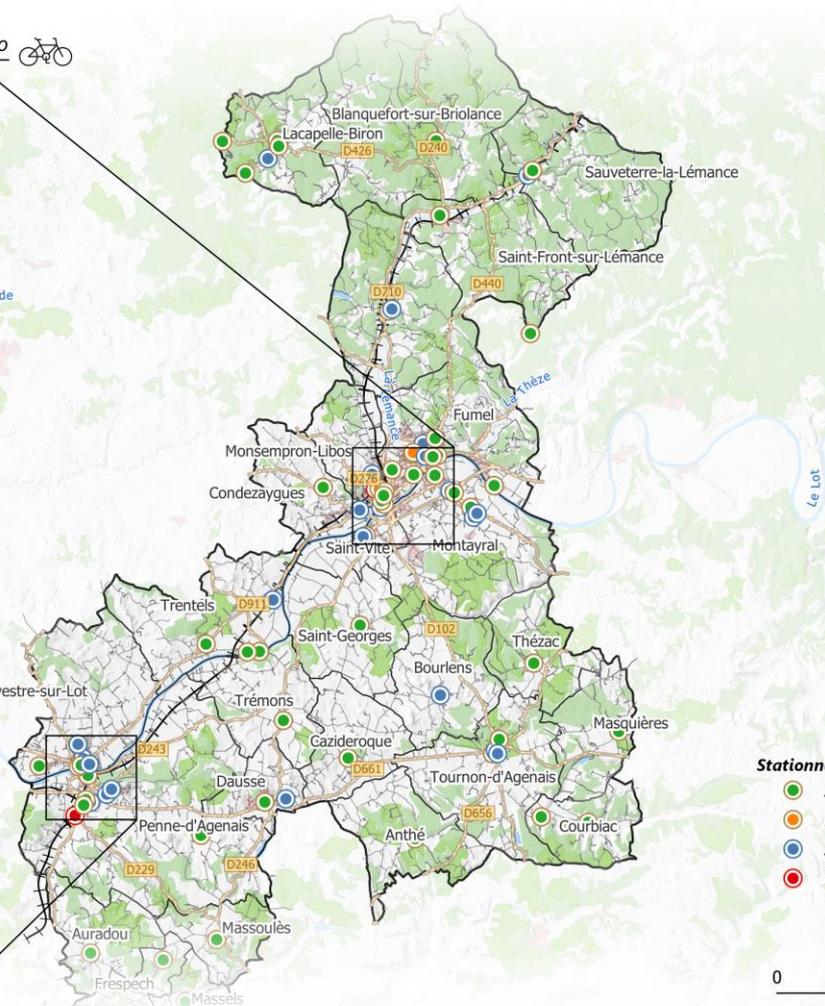
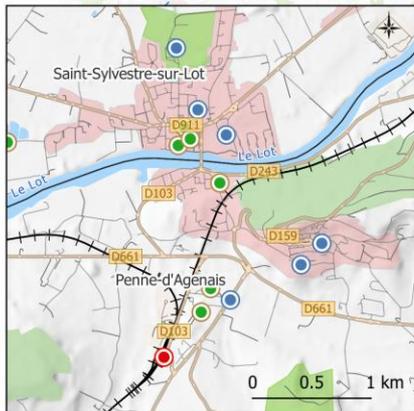
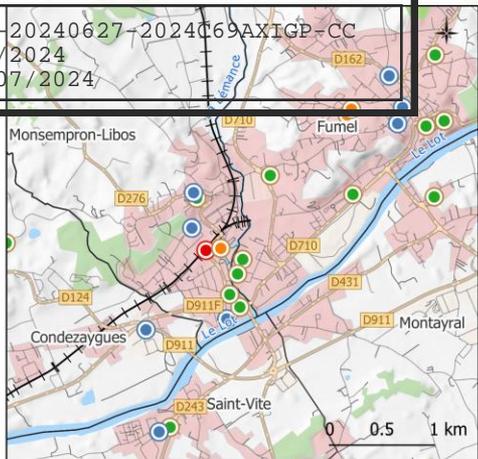
- 380 places en abris vélo
- 388 places en arceau
- 40 places en box vélo

ESTIMATION HT : 374 860 €

Le scénario idéal pour un stationnement vélo de qualité sur le territoire serait de **remplacer les râteliers et pincés-roues existants par des arceaux vélo** qui sont beaucoup plus adaptés et sécurisés pour les cyclistes.

CC Fumel Vallée du Lot | Proposition de stationnement vélo 

2017-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Approuvé le 04/07/2024



Stationnement proposé

-  Arceau
-  Ratelier
-  Abri vélo
-  Box

0 2.5 5 km

Sources | MapTiler - IGN 2024

Schéma directeur cyclable

Le plan de signalétique et jalonnement prévoit l'implantation de deux types de panneaux :

- Les panneaux A21a visent à avertir les automobilistes du débouché d'un cycliste
- Les panneaux Partageons la route visent à inciter les automobilistes à faire attention aux cyclistes
- Les panneaux type DV visent à orienter les cyclistes vers les itinéraires qui leur sont dédiés

Le prix d'installation d'un panneau varie selon les collectivités et dépend des marchés actuels ou de ceux pouvant être spécifiquement passés. Les prix incluent :

- Le support et les équipements de fixation
- Le transport
- Les travaux de tranchées
- La remise en état du sol ou du substrat



COÛT DU JALONNEMENT

- Support : 100 €/ support
- Lames directionnelles : 120 € / lame
- Pose de panneau A21a : 1 support et 1 panneau A21a : 400 € / pose

COÛT GLOBAL : 70 030 €

Les objectifs de la signalétique et du jalonnement

- Guider le cycliste
- Identifier les pôles générateurs de déplacements
- Augmenter la visibilité du vélo
- Sensibiliser l'ensemble des usagers sur le développement de la pratique du vélo
- Identifier les rabattements vers les centres-villes

CC Fumel Vallée du Lot | Plan de Jalonement
AR Prefecture



7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

Jalonement proposé

- Panneaux A21A
- Panneaux Partageons la route
- Jalonement proposé
- Jalonement existant

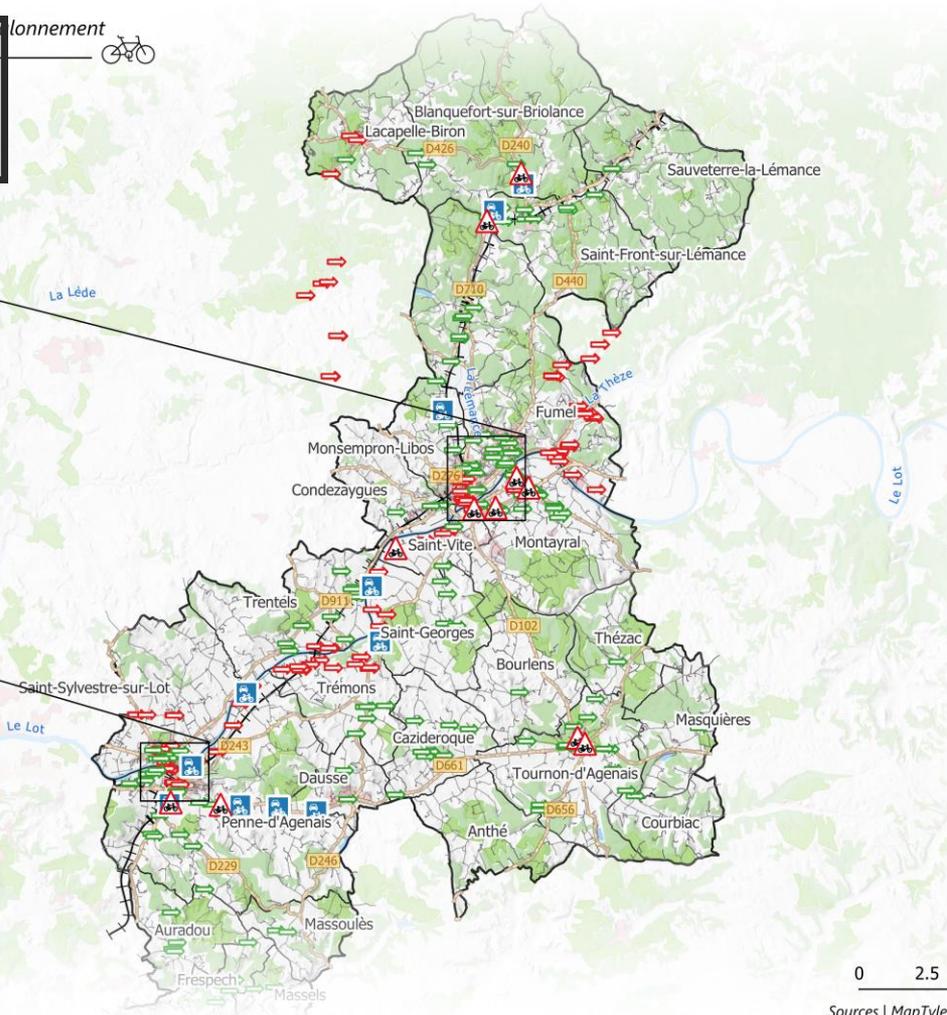


Schéma directeur cyclable



Plan de jalonnement : type de panneau

AR Préfecture

7-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Révisé le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024



Le panneau **Dv21a** est un panneau de position simplifié placés où l'utilisateur doit faire sa manœuvre.



Le panneau **Dv21b** est un panneau de position simplifié placés où l'utilisateur doit faire sa manœuvre.



Le panneau **Dv21c** est un panneau de position simplifié placés où l'utilisateur doit faire sa manœuvre.



Le panneau **Dv43c** est un panneau de pré-signalisation simplifié placés en amont des carrefours (50m avant).



Dans le cas où les itinéraires proposés empruntent des voies de circulation à trafic non-apaisé, il peut être pertinent de proposer l'implantation de panneaux de type **A21a**, afin de prévenir les automobilistes que des vélos peuvent être présents sur les voies de circulation.

Les panneaux **Partageons la route** visent à inciter les automobilistes à faire attention aux cyclistes



ACTION 1.1 : Assurer la continuité vers les pôles majeurs de proximité

AR PRÉFECTURE

Axe 1 : Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

Recu le 04/07/2024
Publ le 04/07/2024
Deployer un réseau cyclable continu, direct et sécurisé en lien également avec les communes en-dehors de l'EPCI.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Hiérarchiser le réseau des aménagements cyclables en proposant des axes nécessitant un aménagement cyclable séparé de la chaussée et ceux où la circulation automobile limitée à 30 km/h ou moins, sur des voiries faiblement circulées qui nécessitent rarement des aménagements séparatifs.
- Proposer des aménagements larges et confortables aux rayons de courbures importants et sans ressauts pour les franchissement de seuils.
- Marquer les séparations entre les usages, aménagement cyclable et chaussée, et aménagement cyclable et trottoir lorsque nécessaire.
- Sécuriser les passages des cyclistes aux intersections et carrefours en appliquant des traitements spécifiques pour chaque régime de voirie traversée.
- Adapter le plan de circulation lorsque possible ou nécessaire pour favoriser des déplacements apaisés en réduisant les coûts d'aménagement.



Coût :

Selon la stratégie adoptée



Suivi :

- Taux de réalisation des itinéraires structurants
- Investissements dans l'aménagement des itinéraires structurants

Constat :

Aménager un réseau cyclable continu, direct et sécurisé pour assurer à court terme une hausse notable des déplacements à vélo et permettre aux usagers de se sentir en sécurité en se rendant partout de façon rapide et directe.

Objectifs :

Aménager des itinéraires directs, confortables et sécurisés, en assurant un meilleur partage de l'espace public entre l'ensemble des usagers, tout mode de transport confondu.

- Hausse des déplacements cyclables au quotidien.
- Baisse de l'accidentologie des cyclistes à l'échelle de la Communauté de communes

Porteur :

Communes, Département, Communauté de communes dans le cas des voiries d'intérêt communautaire.

Partenaire :

Communauté de communes.

Subventions :

Etat (DSIL, DETR...), Région, Département, Fonds Européens.

ACTION 1.2 : Renforcer et faciliter l'accessibilité des aires de covoiturage

AR PROCEP

Axe 1 : Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

047-200068930-20240627-2024069AXIOP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

Perfectionner le réseau cyclable existant en l'intégrant aux différents usages.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Mettre en cohérence le réseau cyclable existant avec le niveau de service projeté dans le cadre du schéma directeur cyclable.
- Assurer la continuité et la fluidité du réseau cyclable, la cohérence entre les usages et renforcer le confort d'utilisation sur les axes du réseau d'itinéraires à l'échelle de la Communauté de communes.
- Supprimer les zones dangereuses (visibilités, largeurs, emportière, etc.).
- Assurer la cohérence globale du réseau, avec la mise en place d'une signalétique harmonisée, d'une couleur de revêtement commune et d'un marquage au sol commun, dans le cadre d'une charte technique des aménagements.
- Sécuriser les abords des arrêts de bus et des gares pour inciter l'intermodalité vélo + transport en commun, ainsi que les abords des aires de covoiturage.



Exemple Voie douce



Coût :

Selon la stratégie adoptée



Suivi :

- Linéaire d'aménagements réalisé annuellement
- Coûts de réalisation annuels des aménagements

Constat :

Aménager un réseau cyclable continu, direct et sécurisé pour assurer à court terme une hausse notable des déplacements à vélo et permettre aux usagers de se sentir en sécurité en se rendant partout de façon rapide et directe.

Objectifs :

- Hausse des déplacements cyclables au quotidien.
- Baisse de l'accidentologie des cyclistes à l'échelle du territoire.

Porteur :

Communes, Département, Communauté de communes dans le cas des voiries d'intérêt communautaire

Partenaire :

Communauté de communes

Subventions :

Etat (DSIL, DETR...), Région, Département, Fonds Européens

ACTION 1.3 : Mettre en place une signalisation directionnelle sur les aménagements

AR PRÉFECTURE

Axe 1 : Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

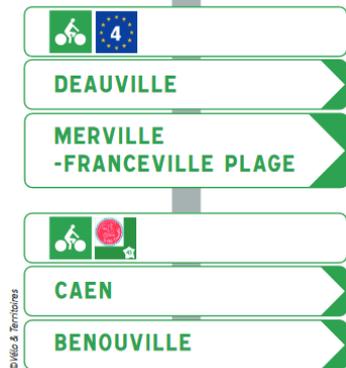
Reçu le 04/07/2024

Publi 04/07/2024

Garantir efficacité et cohérence des réseaux cyclables grâce au jalonnement et à la signalétique.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Harmoniser le jalonnement, les cartouches et les panneaux règlementaires d'itinéraires cyclables avec indication de destination (type Dv), en se fondant sur les modalités prévues par l'IISR et le guide Vélo & Territoires, afin d'assurer continuité, uniformité et compréhension des usagers.
- Favoriser le déploiement d'une signalisation d'itinéraires selon une logique d'origine et de destination, dont les itinéraires d'intérêt communautaire par des cartouches comportant le numéro de ces derniers. Par exemple : « L'itinéraire 1, de couleur verte, permet de relier Penne d'Agenais à Lustrac ».
- Mettre en œuvre une surveillance et une maintenance régulière à hauteur de 2 passages par an à minima pour le jalonnement.



© Vélo & Territoires



Coût : En fonction des trajets décidés



Suivi :

- Suivi des implantations sur les itinéraires aménagés
- Retour d'expérience des usagers du réseau cyclable

Constat :

Le jalonnement cyclable contribue à l'efficacité et à la cohérence des réseaux cyclables. Il articule et mutualise les réseaux à différentes échelles, permettant ainsi un usage optimal et une meilleure sécurité.

Objectifs :

Rendre le réseau cyclable lisible et continu pour des usagers se déplaçant sur le réseau, communiquer efficacement sur l'objectif du réseau et son existence auprès des usagers du vélo.

- Lisibilité accrue des aménagements dédiés aux cyclistes (du quotidien, cyclotouristes, ...),
- Compréhension accrue de la structure du maillage cyclable au sein du territoire avec des cartographies communicantes pour le grand public,
- Baisse de l'accidentologie pour les usagers via la mise en continuité et l'identification des itinéraires.

Porteur :

Communes, Communauté de communes, Département

Partenaire :

Subventions :

Etat, Région, Département

ACTION 1.5 : Doter les écoles non équipées d'abri-vélos

AR PRÉFECTURE

Axe 1 : Renforcer et valoriser le réseau cyclable du territoire

047-200068930-20240627-2024069AXIOP-CC

Reçu le 04/07/2024

Preuve de la mise en œuvre de l'action
Repondre aux besoins des citoyens en mettant en place des stationnements vélos sécurisés répondant à la réglementation en vigueur et aux recommandations du Cerema.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Suivre les normes mises en place par l'arrêté du 30 juin 2022 relatif à la sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments :
 - à usage tertiaire ou industriel.
 - accueillant un service public.
 - Commerces ou cinémas.
- Suivre les recommandations du CEREMA afin d'implanter des stationnements vélos dans les établissements scolaires :
 - Au minimum, des stationnements vélos équivalents à 30 % des effectifs de l'établissement, puis de compléter l'offre selon les répartitions suivantes.
 - Eclairage des zones de stationnement.
 - Ecoles primaires : 1 place de stationnement pour 10 à 20 élèves.
 - Collèges et lycées : 1 place de stationnement pour 5 à 10 élèves.



© Banque des territoires

Stationnement sécurisé au sein d'un collège, Département des Yvelines



Coût :

- Arceau : entre 60 et 150 € par place
- Abri vélo couvert mais ouvert : entre 800 et 900 € par place



Suivi :

- Cartographie des implantations

Constat :

Composante clé de l'usage du vélo au quotidien, le stationnement est le premier besoin de service mentionné par les cyclistes pour permettre d'assurer la cyclabilité d'un territoire et concerne tout autant les scolaires.

Objectifs :

Développer l'accessibilité, la faisabilité et la sécurisation du stationnement afin de faciliter le choix du vélo comme mode de déplacement au quotidien. Il s'agit ainsi de répondre aux besoins des scolaires en mettant en place des stationnements vélos sécurisés.

- Hausse du nombre d'emplacements dédiés aux vélos dans les établissements scolaires.
- Hausse de la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien domicile/école.
- Baisse du nombre de vols de vélos.
- Limitation des besoins de stationnement vélo sur l'espace public.

Porteur :

Communes, Département, Région

Partenaires :

Communauté de communes

Subventions :

Alvéole + (pour les abris couverts)

ACTION 2 1 - Mettre en place des stations de réparations et/ou gonflage

AR Prefecture

Axe 2 : Déployer des services vélos adaptés et complémentaires

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Recu le 04/07/2024

Publ
Déployer des bornes de réparation le long des itinéraires aménagés pour faciliter l'expérience des cyclistes.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Mettre en place des bornes de réparation sur les lieux de passage propices à faire une pause et les lieux accueillant du public : aire de service, site touristique, office de tourisme...
- Coupler les bornes de réparation aux autres services (tables de pique-nique, borne de recharge électrique, stationnement, sites d'intérêts...) afin de créer des aires de service
- Partenariat possible avec les restaurateurs, les cafetiers et certains commerçants

Sources à étudier : sites situés sur des trajets structurants ou proches de lieux d'intérêts.

Par exemple : capitainerie de Penne d'Agenais, gare de Libos, ancienne gare de Fumel, aires de covoiturage (Condezaygues, Tournon d'Agenais, Montayral, Cuzorn), Bonaguil, Lustrac, écluse de Saint-Vite...



© SIEML



Coût :

- A partir de 1 000 € l'équipement (sans gonfleur)
- A partir de 2 800€ l'équipement (avec gonfleur)



Suivi :

- Cartographie des implantations
- Retour des usagers

Constat :

Avec l'augmentation du nombre de cyclistes, le nombre de pannes de cyclistes est également en croissance. Les cyclotouristes manquent parfois de matériel. L'implantation de bornes de réparation peuvent également permettre aux personnes démunies d'équipement de petite réparation de réparer leurs vélos. Aujourd'hui, à l'échelle de la France, le stock de vélos hors d'usage chez les habitants est très important.

Objectifs :

Permettre aux cyclistes de réparer leurs vélo en cas de difficulté.

Porteur :

Communauté de communes, Communes

Partenaire :

Département, Région, Office de tourisme

Subventions : Jusqu'à 50% de financement possible avec ALVEOLE +

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Recu le 04/07/2024

Publ 04/07/2024
Déployer des aires de repos le long des itinéraires aménagés pour faciliter l'expérience des cyclistes.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Mettre en place des aires de repos sur les lieux de passage propices à faire une pause et les lieux accueillant du public : Lieux d'intérêt, sites touristiques...
- Créer des zones avec une pluralité de services en un même lieu (tables de pique-nique, bancs, cartographie de l'itinéraire, borne de recharge électrique, stationnement, sanitaires, point d'eau...) afin de créer des aires de repos plus ou moins équipées.
- Privilégier ces aires pour l'installation de bornes de réparation avec outils...



© Vélo & territoire, 2018



Coût :

- Selon les équipements mis à disposition



Suivi :

- Entretien des lieux
- Retour des usagers

Constat :

Besoin d'aire de repos sur des itinéraires cyclables relativement longs (préconisation de mettre en place des haltes tous les 10 ou 30 km, ou à chaque centres bourgs)

Objectifs :

Permettre aux cyclistes de se reposer, se restaurer et si les équipements le permettent, réparer leurs vélos

Porteur :

Communauté de communes, Communes

Partenaire :

Département, Région, Office de tourisme

Subventions :

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Resu le 04/07/2024

Publie le 04/07/2024

Diversifier les services vélo grâce à une offre de location vélos et VAE, courte, moyenne et longue durée afin d'élargir le public touché.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Favoriser l'ensemble des durées de location pour répondre aux différents besoins :
 - Ponctuelles pour certains usages
 - Moyenne pour s'adapter aux besoins touristiques
 - Durables pour les habitants du territoire souhaitant changer durablement de moyen de déplacement avec des locations moyennes (hebdomadaire) et longues durées (à partir de mensuelle).
- Dimensionner le service en fonction des recommandations du Cerema :
 - Au lancement, un ratio de 10 vélos pour 10 000 habitants.
 - Augmentation progressive du ratio.
- A termes, diversifier l'offre en proposant des VAE de type cargos, notamment pour le transport d'enfant, et répondre aux besoins du plus grand nombre.
- Proposer le retrait de proximité des vélos à travers des sites de location dans les communes de la collectivité afin de toucher plus de potentiels usagers et offrir un service décentralisé

- Proposer la mise en place d'un **partenariat avec l'Office de Tourisme**, afin qu'il propose des locations sur les sites qu'il gère actuellement.
- Une partenariat de même principe peut-être **mis en place avec les communes du territoire qui le souhaitent.**



Coût :

- Achat VAE : entre 1 200 et 2 500 €
- Exploitation : environ 1/4 d'ETP



Suivi :

- Nombre de kilomètres parcourus par la flotte VAE
- Nombre de vélos en circulation

Constat :

L'aide à l'achat n'est aujourd'hui destinée qu'aux personnes disposant d'un niveau d'imposition nul dans l'année précédant l'achat.

La mise en place d'un système de location, peut être un bon moyen pour inciter l'ensemble de la population à s'équiper en vélos.

Objectifs :

Augmenter le nombre d'achats de vélos électriques sur le territoire.

Porteur :

Communauté de Communes, Office de tourisme

Partenaire :

Etat

Subventions :

ACTION 3 1 : Communiquer et inciter à la pratique du vélo

AR Prefecture

Axe 3 : Animer et accompagner la pratique du vélo

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Recu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

Favoriser la création d'un écosystème vélo à l'échelle de la Communauté de communes et

permettant une mise en relation des usagers et des professionnels.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Créer des synergies entre professionnels et usagers pour la réparation et l'entretien des vélos.
- Communiquer sur l'écosystème vélo du territoire avec par exemple la publication d'un guide mobilité recensant l'ensemble des vélocistes et garagistes proposant des services de réparation et d'entretien.
- Développer une communication originale et ludique, sur le modèle du kit de communication de l'ADEME pour développer la culture vélo sur le territoire.
- Intégrer à la cartographie (action précédente) les vélocistes et garagistes.
- Cette opération peut être mise en place par le service communication de la Communauté, en partenariat avec les Communes du territoire et l'Office de tourisme.



© ADEME - Kit de communication



Coût :

Intégré au service communication



Suivi :

Nombre de visites par mois de la page web

Constat :

L'information et la communication sur l'offre de mobilité alternative à la voiture individuelle est un levier d'action majeur pour favoriser le changement de pratiques en matière de déplacements.

Objectifs :

Développer la mise en relation entre usagers et vélocistes et garagistes.

Communiquer sur l'offre de services disponible et créer un écosystème vélo renforcé.

Porteur :

Communauté de Communes, Communes, Office de tourisme

Partenaire :

ACTION 3.2 : Renforcer les actions événementielles en faveur de la mobilité active

AR Prefecture

Axe 3 : Animer et accompagner la pratique du vélo

047-200068930-20240627-2024069AXICP-CC

Recu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

Inciter la participation des citoyens à des événements en faveur de la mobilité active.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Plébisciter et inciter les entreprises et établissements publics à participer à certains challenges. Les challenges « Mois des Mobilités » ou « Tous à vélo », auxquels les entreprises et établissements scolaires peuvent participer et disposent d'un classement dédié, sont de bons exemples d'implication des entreprises et institutions dans la démarche de mobilité cyclable. Les résultats valorisent la cyclabilité du territoire et le passage via les entreprises et établissements scolaires permet de proposer, de manière ludique, une solution d'écomobilité à leurs salariés ou leurs élèves, à minima le temps du challenge.
- Des lots pour les lauréats des challenges en lien avec le vélo peuvent être mis en place afin de rendre les challenges plus ludiques (kits de réparation, bon d'achat pour les équipements de vélo, révision offerte...).
- Mise en œuvre d'actions renforcées dans le cadre d'événements tels que « Mois des Mobilités » ou la « Semaine Européenne de la Mobilité » (du 16 au 22 septembre) avec une place « significative » donnée aux déplacements à vélo (ateliers de réparation, ateliers d'apprentissage, ciné-débat, ciné-vélo, rando ...).
- Réalisation d'une action événementielle sur les mois « creux » de l'année pour les déplacements à vélo (fin de l'automne, hiver) pour avoir un impact sur le nombre d'utilisateurs cyclistes au cours des mois aux conditions météorologiques moins clémentes.



Juin à vélo – Luys en Béarn
© République des Pyrénées



Coût :

- Organisation d'un challenge vélo : 250 € pour les lots maximum et 1 ETP
- Organisation d'une fête du vélo : exemple de la Ville d'Avignon avec 170 € pour 1 000 habitants/an



Suivi :

- Nombre d'événements
- Nombre de participants

Constat :

Occasion de favoriser le changement des mentalités et de sensibiliser l'ensemble des habitants aux enjeux de cohabitation et de sécurité, les actions événementielles permettent de favoriser une prise de conscience collective plus rapide à propos de la pertinence du vélo.

Objectifs :

Utiliser les événements en place comme vecteurs de communication et de sensibilisation pour la population. Donner une plus forte visibilité aux actions portées pour le vélo et renforcer la perception du vélo par la population locale comme véritable solution de mobilité dans les déplacements du quotidien.

- Une forte mobilisation de la population autour des animations et événements.

Porteur :

Communes, Communauté de communes

Partenaire :

Associations, entreprises, professionnels du cycle, opérateurs de mobilité, médias, établissements scolaires, club d'entreprises

Occasions : Profiter du passage du tour de France sur notre territoire le 11/07/24

ACTION 3.3 : Action de sensibilisation aux mobilités douces dans les écoles

AR Prefecture

Axe 3 : Animer et accompagner la pratique du vélo

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Recu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024
Proposer des ateliers afin de développer la pratique du vélo à l'aide de la sensibilisation et de la formation.

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Augmenter le nombre d'animateurs à l'échelle de la communauté de communes et favoriser une extension de l'apprentissage sur les écoles primaires du Savoir Rouler à Vélo (club des rochers, pech bike club).
- Renforcer les moyens donnés à l'apprentissage du vélo comme mode de déplacement quotidien chez les plus jeunes.
- Développer et animer différents ateliers participatifs et solidaires et d'auto-réparation en s'appuyant sur le savoir-faire et savoir-être des acteurs du terrain (L'outil en main)
- Proposer des flyers en mairie pour les usagers, afin qu'ils puissent les déposer sur les pare brises des voitures stationnant sur les pistes cyclables.



Coût :

- À définir en fonction de la méthodologie choisie
- Edition d'un document pédagogique et d'animation : 5 000€ (exemple d'un site internet à la Métropole de Toulouse ou d'une vidéo à l'Eurométropole de Strasbourg)



Suivi :

- Nombre d'attestations de formations fournies
- Nombre d'ateliers réalisés

Constat :

Afin de favoriser l'écomobilité, la sécurité est un enjeu primordial. Outre l'aménagement du territoire, utiliser à bon escient son vélo, c'est rouler de manière sécurisée en adoptant les bons gestes. Se déplacer à vélo c'est apprendre à cohabiter avec l'ensemble des usagers de l'espace public.

Objectifs :

Favoriser les bons gestes et la sécurité des cyclistes, comprenant également l'entretien de son propre vélo.

Renforcer la formation au travers du programme Génération Vélo pour le jeune public, et des ateliers vélo pour toucher un public plus élargi.

Porteur :

Communauté de Communes, Communes

Partenaire :

Région, Département, ADEME, associations...

ACTION 3 4: Inciter et sensibiliser au label « accueil vélo »

AR Prefecture

Axe 3 : Animer et accompagner la pratique du vélo

047-200068930-20240627-2024069AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Offrir aux usagers une expérience accueillante et facilitée sur le territoire intercommunal.

Publié le 04/07/2024

Mise en œuvre opérationnelle de l'action

- Promouvoir et faire connaître la marque nationale auprès des acteurs locaux afin qu'ils puissent se saisir de l'opportunité d'être labélisé (hébergement, loueur et réparateur de cycles, restaurateur, office de tourisme et site touristique).
- Sensibiliser les professionnels du tourisme aux bénéfices du cyclotourisme et des opportunités commerciales qu'il représente.
- Communiquer davantage sur les enjeux d'écotourisme.
- Déployer des services dédiés aux voyageurs à vélo : stationnements vélo aux abords des établissements labélisés, kits de réparation à disposition...



© J. DAMASE - SARTHE DEVELOPPEMENT



Coût :

Selon les services mis en œuvre



Suivi :

- Cartographie des établissements labélisés

Constat :

Le label garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes. Il permet alors de rassurer la clientèle à vélo et de faciliter le voyage à vélo tout en identifiant rapidement les structures labélisées.

Objectifs :

Inciter les touristes à circuler avec des mobilités douces sur le territoire et permettre aux touristes de bénéficier d'un accueil de qualité.

Augmenter la visibilité du territoire en termes de cyclotourisme.

Porteur :

Communauté de communes

Partenaire :

Office de tourisme, établissements labélisés

Subventions :

AR Prefecture

047-2006627-20240627-2024C60AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



4.

SYNTHESE DES COÛTS

AR Prefecture

047703085901202406101264C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

**LES PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT
COÛTS DU SCHEMA (1/3)**

Communes	0 – 1 ans	1 – 2 ans	2 – 3 ans	3 – 4 ans	4 – 5 ans	5 – 6 ans	6 – 7 ans	7 – 8 ans	8 – 9 ans	9 – 10 ans	Total général
Anthé								2 533 €			2 533 €
Auradou										6 268 €	6 268 €
Blanquefort-sur-Briolance										6 816 €	6 816 €
Bourlens							4 546 €		525 €		5 071 €
Cazideroque									8 571 €		8 571 €
Condezaygues							2 476 €	1 838 €			4 314 €
Courbiac								1 974 €			1 974 €
Cuzorn					5 375 €						5 375 €
Dausse									3 645 €	1 996 €	5 641 €
Frespech										5 306 €	5 306 €
Fumel	21 €	1 660 €		11 150 €		5 444 €	1 066 €				19 341 €
Lacapelle-Biron										30 509 €	30 509 €

AR Prefecture

0474030085901202206101204C69AXIGP-CC

Reçu n° 04707/2024

Publié le 04/07/2024

**LES PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT
COÛTS DU SCHEMA (2/3)**

Communes	0 – 1 ans	1 – 2 ans	2 – 3 ans	3 – 4 ans	4 – 5 ans	5 – 6 ans	6 – 7 ans	7 – 8 ans	8 – 9 ans	9 – 10 ans	Total général
Masquières								3 042 €			3 042 €
Massels										1 552 €	1 552 €
Massoulès										1 513 €	1 513 €
Monsempron-Libos		69 €	700 €		2 811 €	1 498 €					5 078 €
Montayral		27 400 €	64 400 €			1 862 €			6 250 €		99 912 €
Penne-d Agenais	134 375 €	13 021 €	3 580 €	10 560 €						14 711 €	176 247 €
Saint-Front-sur-Lémance					5 149 €				8 €	2 137 €	7 294 €
Saint-Georges		4 127 €					4 266 €				8 393 €
Saint-Sylvestre-sur-Lot		19 €	288 €	4 723 €	6 250 €						11 280 €
Saint-vite		10 518 €					552 €				11 070 €
Sauveterre-la-Lémance					533 €					7 838 €	8 371 €

AR Prefecture

04770308590F202406101204C69AXIGP-CC

Reçu n° 0470312834

Publié le 04/07/2024

**LES PROPOSITIONS
D'AMÉNAGEMENT
COÛTS DU SCHEMA (3/3)**

Communes	0 – 1 ans	1 – 2 ans	2 – 3 ans	3 – 4 ans	4 – 5 ans	5 – 6 ans	6 – 7 ans	7 – 8 ans	8 – 9 ans	9 – 10 ans	Total général
Thézac								1 659 €			1 659 €
Tournon-d Agenais			4 984 €				1 560 €	11 342 €	1 779 €		19 665 €
Trémons		5 157 €	303 €						3 708 €		9 168 €
Trentels	13 €		4 €	1 481 €			8 260 €				9 758 €
Total général	134 409 €	61 971 €	74 259 €	27 914 €	20 118 €	8 804 €	22 726 €	22 388 €	24 486 €	78 646 €	475 721 €

047-101663-1-Axi102-1074C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

**PROPOSITION
D'IMPLANTATION DE
STATIONNEMENT
CYCLABLE**

COÛTS DU SCHÉMA (1/2)

Communes	Nombre de places				Coûts			
	Abri	Arceau	Box	Total général	Abri	Arceau	Box	Total général
Anthé		6		6		660 €		660 €
Auradou		6		6		660 €		660 €
Blanquefort-sur-Briolance		6		6		660 €		660 €
Bourlens	10			10	6 000 €			6 000 €
Cazideroque		6		6		660 €		660 €
Condezaygues	14	6		20	8 400 €	660 €		9 060 €
Courbiac		12		12		1 320 €		1 320 €
Cuzorn	6	6		12	3 600 €	660 €		4 260 €
Dausse	20	6		26	12 000 €	660 €		12 660 €
Frespech		12		12		1 320 €		1 320 €
Fumel	52	72		124	31 200 €	32 420 €		63 620 €
Lacapelle-Biron	6	18		24	3 600 €	1 980 €		5 580 €
Masquières		6		6		660 €		660 €
Massels		6		6		660 €		660 €
Massoulès		6		6		660 €		660 €
Monsempron-Libos	54	26	20	100	32 400 €	2 860 €	32 000 €	67 260 €
Montayral	54	30		84	32 400 €	13 100 €		45 500 €
Total	380	388	40	808	228 000 €	82 860 €	64 000 €	374 860 €

04-10100000-1-Axi02-10121C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

**PROPOSITION
D'IMPLANTATION DE
STATIONNEMENT
CYCLABLE**

COÛTS DU SCHÉMA (2/2)

Communes	Nombre de places				Coûts			
	Abri	Arceau	Box	Total général	Abri	Arceau	Box	Total général
Penne-d'Agenais	48	30	20	98	28 800 €	7 220 €	32 000 €	68 020 €
Saint-Front-sur-Lémance		18		18		1 980 €		1 980 €
Saint-Georges		6		6		660 €		660 €
Saint-Sylvestre-sur-Lot	42	22		64	25 200 €	4 380 €		29 580 €
Saint-Vite	20	10		30	12 000 €	1 100 €		13 100 €
Sauveterre-la-Lémance	12	20		32	7 200 €	2 200 €		9 400 €
Thézac		6		6		660 €		660 €
Tournon-d'Agenais	22	16		38	13 200 €	1 760 €		14 960 €
Trémons		6		6		660 €		660 €
Trentels	20	24		44	12 000 €	2 640 €		14 640 €
Total	380	388	40	808	228 000 €	82 860 €	64 000 €	374 860 €

AR Prefecture
PROPOSITION
 047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Reçu le 04/07/2024
 Publiée le 11/07/2024
D'IMPLANTATION DE
JALONNEMENT
COÛTS DU SCHEMA (1/3)

	Nombre d'éléments							Coûts						
Communes	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général
Anthé				4			4				700 €			700 €
Auradou				8			8				1 400 €			1 400 €
Blanquefort-sur-Briolance	2			6		2	10	400 €			1 050 €		400 €	1 850 €
Bourlens				2			2				350 €			350 €
Cazideroque			4	14			18			590 €	2 450 €			3 040 €
Condezaygues		2	4	2			8		460 €	590 €	350 €			1 400 €
Courbiac			2		2		4			350 €		350 €		700 €
Cuzorn	2		6	10			18	400 €		1 050 €	1 750 €			3 200 €
Dausse			4	4		2	10			590 €	700 €		400 €	1 690 €
Frespech			8	4			12			1 180 €	700 €			1 880 €
Fumel		9	31	4			44		2 070 €	4 820 €	700 €			7 590 €
Total	24	59	99	189	5	22	398	4 800 €	12 030 €	15 290 €	32 580 €	930 €	4 400 €	70 030 €

AR Prefecture
PROPOSITION
 047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Reçu le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024
D'IMPLANTATION DE
JALONNEMENT
COÛTS DU SCHEMA (2/3)

Communes	Nombre d'éléments							Coûts						
	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général
Lacapelle-Biron				2			2				350 €			350 €
Masquières		1		2			3		230 €		350 €			580 €
Massels				4			4				700 €			700 €
Massouès				4			4				700 €			700 €
Monsempron-Libos				8		2	10				1 290 €		400 €	1 690 €
Montayral	8	18		10	1		37	1 600 €	4 030 €		1 750 €	230 €		7 610 €
Penne-d'Agenais	4	13	4	17	2	10	50	800 €	2 330 €	590 €	3 030 €	350 €	2 000 €	9 100 €
Saint-Front-sur-Lémance				22		2	24				3 630 €		400 €	4 030 €
Saint-Georges				8		4	12				1 400 €		800 €	2 200 €
Saint-Sylvestre-sur-Lot			24				24			3 760 €				3 760 €
Saint-Vite	4		4	2			10	800 €		590 €	350 €			1 740 €
Total	24	59	99	189	5	22	398	4 800 €	12 030 €	15 290 €	32 580 €	930 €	4 400 €	70 030 €

AR Prefecture

PROPOSITION

D'IMPLANTATION DE

JALONNEMENT

COÛTS DU SCHEMA (3/3)

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 11/07/2024

Communes	Nombre d'éléments							Coûts						
	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général	A21A	Dv21a	Dv21b	Dv21c	Dv43c	Partageons la route	Total général
Sauveterre-la-Lémance		2		2			4		350 €		350 €			700 €
Thézac				2			2				350 €			350 €
Tournon-d'Agenais	4	12	4	22			42	800 €	2 210 €	590 €	3 740 €			7 340 €
Trémons				10			10				1 640 €			1 640 €
Trentels		2	4	16			22		350 €	590 €	2 800 €			3 740 €
Total	24	59	99	189	5	22	398	4 800 €	12 030 €	15 290 €	32 580 €	930 €	4 400 €	70 030 €



AR Prefecture

FUMEL
068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

5

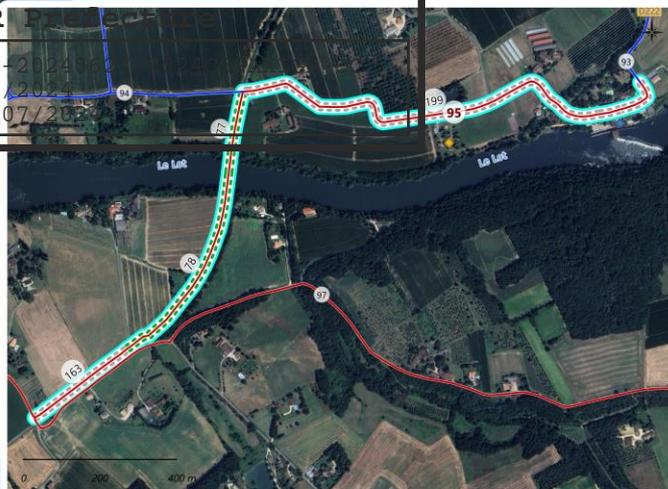
Exemple de fiches techniques

- Aménagement
- Stationnement
- Jalonnement
- Services



AR Prescriptif

047-200068930-2024-18
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024

**Zones d'activités**

-  Carrière
-  Usine
-  Zone d'activité ou d'intérêt économique

Services et activités

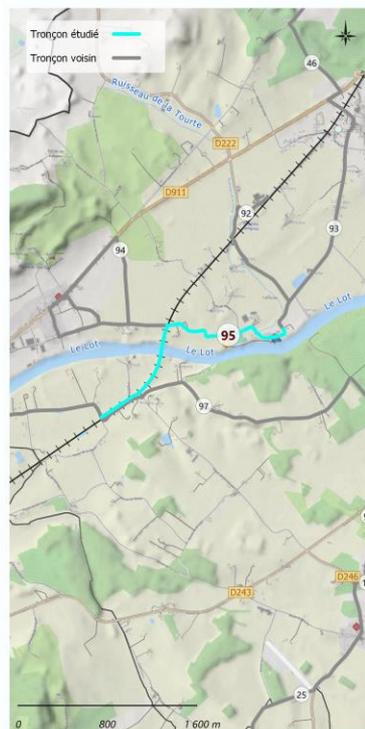
-  Centre de documentation
-  Divers commercial
-  Etablissement hospitalier
-  Usine
-  Zone industrielle
-  Mairie
-  Enseignement primaire
-  Collège
-  Lycée
-  Camping
-  Musée
-  Office de tourisme
-  Vestige archéologique
-  Château
-  Base nautique et halte fluviale

Réseau cyclable hiérarchisé

-  Tertiaire
-  Structurant
-  Secondaire

Proposition d'aménagement

-  Voie verte
-  Piste cyclable
-  Bande cyclable
-  CVCB
-  Zone apaisée
-  Chaussée partagée
-  Franchissement
-  Sans proposition
-  Tronçon étudié

**INFORMATIONS GENERALES****Commune.s**

Trentels - Trémons

Porteur de l'opération

CC Fumel

Phasage

0 - 1 ans

Longueur de l'itinéraire

2290 ml

Estimation général

119 328 €

Estimation détaillée par domanialité

Communautaire	4 578 €
Communale	114 750 €

L'ensemble des estimations présentées sont HT et ne comprennent pas les éventuelles études de maîtrise d'œuvre complémentaires.

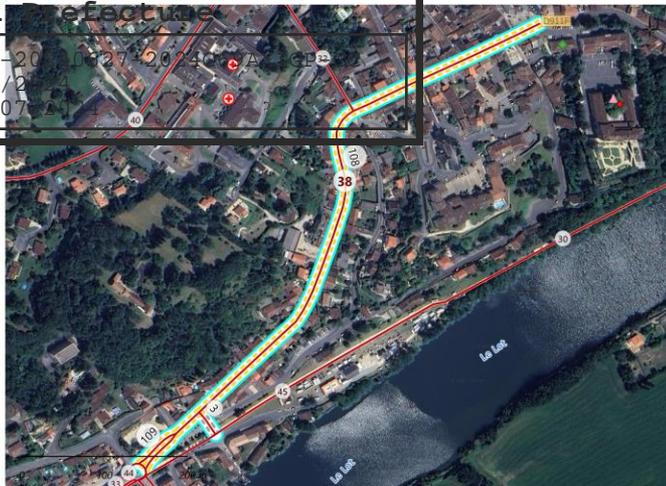
**La longueur des aménagements à prévoir est exprimée en mètre ou à l'unité.*

***La signalétique et le jalonnement sont calculés à part dans les fiches "signalétique et jalonnement".*

Numéro de tronçon	Communes concernées	Rues concernées	Domanialité	Aménagement à prévoir	Longueur*	Estimation par tronçon**
2	Trentels	ROUTE DE LUSTRAC	Communautaire	Jalonnement et marquage au sol	13	39 €
150	Trémons	IMPASSE DE BOYE	Communautaire	Jalonnement et marquage au sol	303	909 €
177	Trentels	ROUTE DE LUSTRAC	Communautaire	Jalonnement et marquage au sol	1 210	3 630 €
51	Trentels	CHEMIN PARALLÈLE À LA VOIE FERRÉE	Communale	Aménagement d'une voie verte sur chemin existant	211	31 650 €
52	Trémons	CHEMIN PARALLÈLE À LA VOIE FERRÉE	-	Aménagement d'une voie verte sur chemin existant	554	83 100 €

AR - Prefecture

047-200068930-20200727/20200727
 Reçu le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024



- | | | |
|--|---|---|
| Zones d'activités
Carrrière
Usine
Zone d'activité ou d'intérêt économique | Collège
Lycée
Camping
Musée
Office de tourisme
Vestige archéologique
Château
Base nautique et halte fluviale | Proposition d'aménagement
Voie verte
Piste cyclable
Bande cyclable
CVCB
Zone apaisée
Chaussée partagée
Franchissement
Sans proposition
Tronçon étudié |
| Services et activités
Centre de documentation
Divers commercial
Etablissement hospitalier
Usine
Zone industrielle
Mairie
Enseignement primaire | Réseau cyclable hiérarchisé
Tertiaire
Structurant
Secondaire | |



INFORMATIONS GENERALES

Commune.s
 Fumel

Porteur de l'opération
 CC Fumel

Phasage
 0 - 1 ans

Longueur de l'itinéraire
 868 ml

Estimation général
 53 451 €

Estimation détaillée par domanialité
 RD EN AGGLOMERATION 53 451 €

L'ensemble des estimations présentées sont HT et ne comprennent pas les éventuelles études de maîtrise d'oeuvre complémentaires.

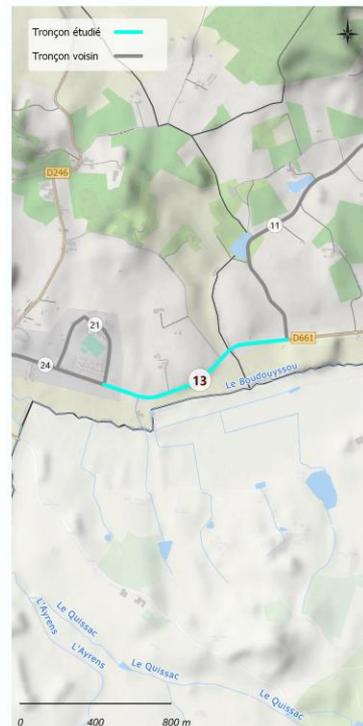
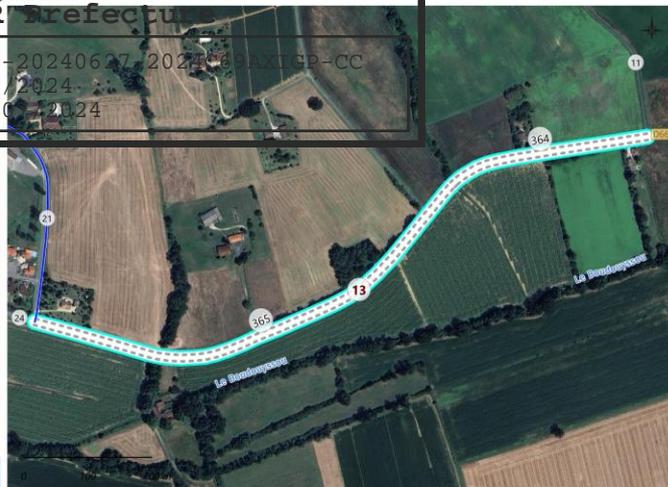
**La longueur des aménagements à prévoir est exprimée en mètre ou à l'unité.*

***La signalétique et le jalonnement sont calculés à part dans les fiches "signalétique et jalonnement".*

Numéro de tronçon	Communes concernées	Rues concernées	Domanialité	Aménagement à prévoir	Longueur*	Estimation par tronçon**
3	Fumel	RUE DU PONT	RD EN AGGLOMERATION	Jalonnement et marquage au sol	21	63 €
71	Fumel		RD EN AGGLOMERATION	2 bandes cyclables avec reprise de chaussée	11	1 188 €
82	-	D911F	-	1 bande cyclable avec reprise de chaussée	680	36 720 €
83	-	-	-	2 bandes cyclables avec reprise de chaussée	143	15 444 €
85	-	RUE DU PONT	-	Jalonnement et marquage au sol	12	36 €

AR Prefectur

047-200068930-20240627-20240627-CP-CC
 Reçu le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024



Zones d'activités

-  Carrière
-  Usine
-  Zone d'activité ou d'intérêt économique

Services et activités

-  Centre de documentation
-  Divers commercial
-  Etablissement hospitalier
-  Usine
-  Zone industrielle
-  Mairie
-  Enseignement primaire

-  Collège
-  Lycée
-  Camping
-  Musée
-  Office de tourisme
-  Vestige archéologique
-  Château
-  Base nautique et halte fluviale

Réseau cyclable hiérarchisé

-  Tertiaire
-  Structurant
-  Secondaire

Proposition d'aménagement

-  Voie verte
-  Piste cyclable
-  Bande cyclable
-  CVCB
-  Zone apaisée
-  Chaussée partagée
-  Franchissement
-  Sans proposition
-  Tronçon étudié

INFORMATIONS GENERALES

Commune.s

Dausse - Cazideroque

Porteur de l'opération

CD47

Phasage

8 - 9 ans

Longueur de l'itinéraire

1 075 ml

Estimation général

3 225 €

Estimation détaillée par domanialité

RD HORS AGGLOMERATION

3 225 €

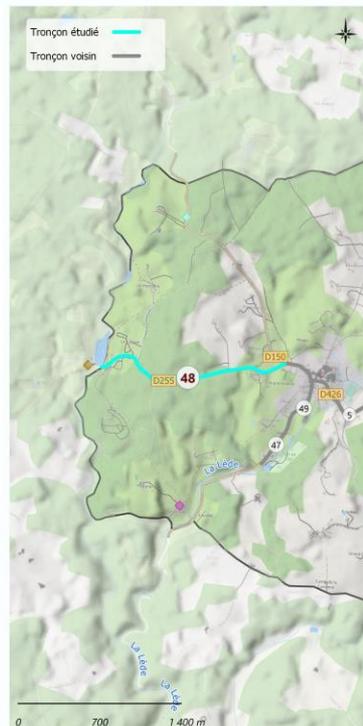
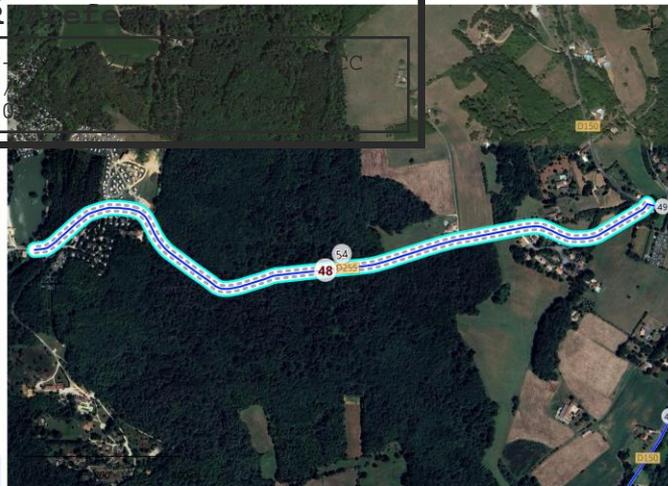
L'ensemble des estimations présentées sont HT et ne comprennent pas les éventuelles études de maîtrise d'oeuvre complémentaires.

**La longueur des aménagements à prévoir est exprimée en mètre ou à l'unité.*

***La signalétique et le jalonnement sont calculés à part dans les fiches "signalétique et jalonnement".*

Numéro de tronçon	Communes concernées	Rues concernées	Domanialité	Aménagement à prévoir	Longueur*	Estimation par tronçon**
361	Cazideroque	D661 - ROUTE DE VILLENEUVE	RD HORS AGGLOMERATION	Jalonnement et marquage au sol	322	966 €
362	Dausse	D661 - ROUTE DE TOURNON	-	Jalonnement et marquage au sol	753	2 259 €

047-200068930-
 Reçu le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

**Zones d'activités**

-  Carrière
-  Usine
-  Zone d'activité ou d'intérêt économique

Services et activités

-  Centre de documentation
-  Divers commercial
-  Etablissement hospitalier
-  Usine
-  Zone industrielle
-  Mairie
-  Enseignement primaire

-  Collège
-  Lycée

-  Camping
-  Musée
-  Office de tourisme
-  Vestige archéologique
-  Château
-  Base nautique et halte fluviale

Réseau cyclable hiérarchisé

-  Tertiaire
-  Structurant
-  Secondaire

Proposition d'aménagement

-  Voie verte
-  Piste cyclable
-  Bande cyclable
-  CVCB
-  Zone apaisée
-  Chaussée partagée
-  Franchissement
-  Sans proposition
-  Tronçon étudié

Numéro de tronçon	Communes concernées	Rues concernées	Domanialité	Aménagement à prévoir	Longueur*	Estimation par tronçon**
363	Lacapelle-Biron	D255	RD HORS AGGLOMERATION	Jalonnement et marquage au sol	1 737	5 211 €

INFORMATIONS GENERALES**Commune.s**

Lacapelle-Biron

Porteur de l'opération

CD47

Phasage

8 - 9 ans

Longueur de l'itinéraire

1 737 ml

Estimation général

5 211 €

Estimation détaillée par domanialité

RD HORS AGGLOMERATION

5 211 €

L'ensemble des estimations présentées sont HT et ne comprennent pas les éventuelles études de maîtrise d'œuvre complémentaires.

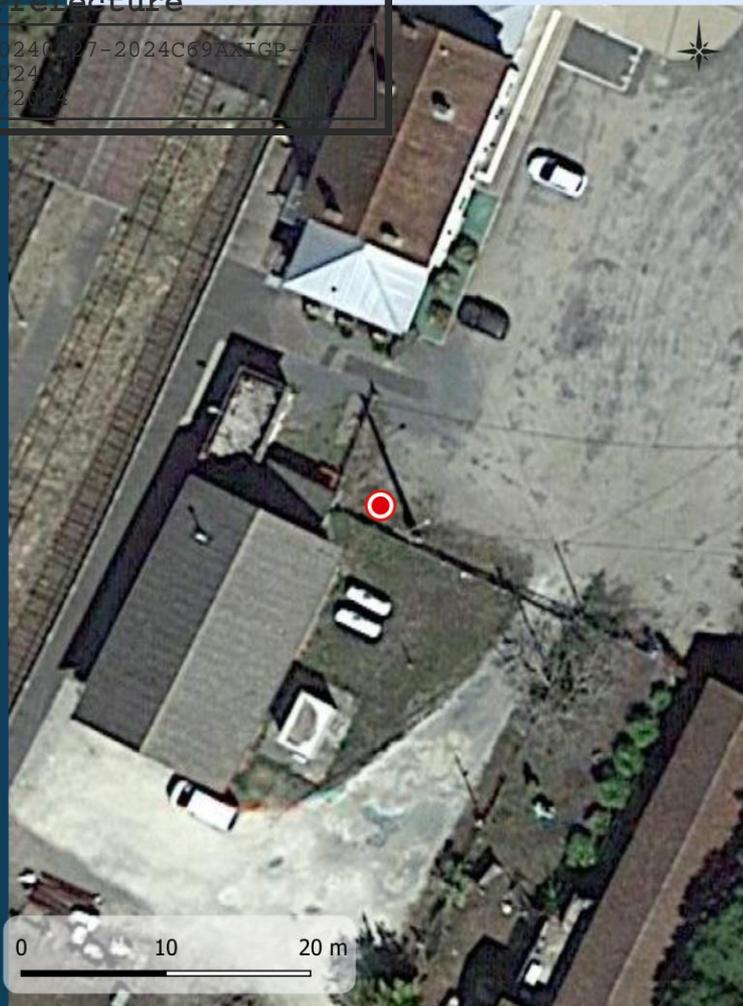
**La longueur des aménagements à prévoir est exprimée en mètre ou à l'unité.*

***La signalétique et le jalonnement sont calculés à part dans les fiches "signalétique et jalonnement".*

Stationnement • Implantation n° 48 • Penne-d'Agenais

AR Préfecture

047-200068930-20240727-2024C69AXJGP
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024



Type de mobilier

- Arceau
- Ratelier
- Abri vélo
- Box



Informations générales

Mobilier : Box

Capacité de stationnement : 20 places

Type d'accroche : Roue et cadre

Lieu d'implantation : Gare

Latitude : 6366955

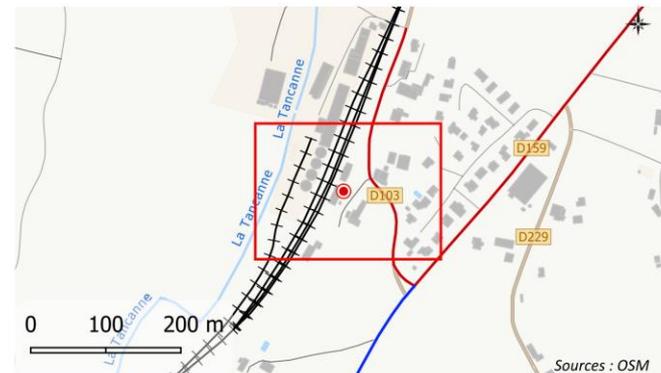
Longitude : 524995

(EPSG : 2154)

Estimation HT : 32000 €

Réseau cyclable hiérarchisé

- Tertiaire
- Structurant
- Secondaire



Stationnement - Implantation n° 74 • Tournon-d'Agenais

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
Reçu le 04/07/2024
Publié le 04/07/2024



Type de mobilier

- Arceau 
- Ratelier 
- Abri vélo 
- Box 

Informations générales

Mobilier : Abri

Capacité de stationnement : 14 places

Type d'accroche : Roue et cadre

Lieu d'implantation : Aire de covoiturage

Latitude : 6368910

Longitude : 540492

(EPSG : 2154)

Estimation HT : 8400 €

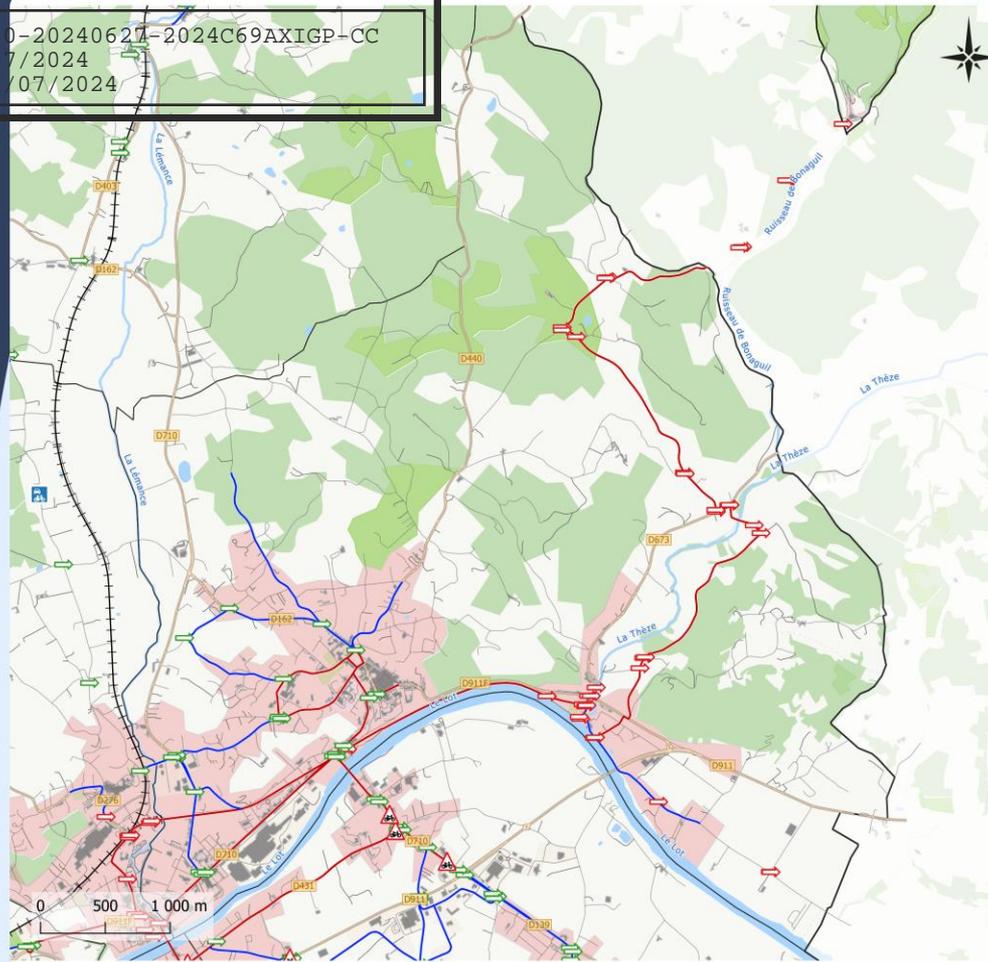
Réseau cyclable hiérarchisé

- Tertiaire 
- Structurant 
- Secondaire 



AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC
 Reçu le 04/07/2024
 Publié le 04/07/2024

**Réseau cyclable hiérarchisé**

- Tertiaire
- Structurant
- Secondaire

Typologie de jalonnement

- Panneaux A21A
- Panneaux Partageons la route
- Jalonnement proposé
- Jalonnement existant

INFORMATIONS GENERALES

Nombre d'implantation Dv :

21

Nombre de lames Dv à accrocher :

44

Nombre de panneaux A21A à accrocher :

0

Nombre de panneaux Partage de la route à accrocher :

0

Nombre de mâts nécessaires :

21

Estimation HT des lames Dv :

7590 €

Estimation HT des panneaux de police :

0€

Estimation totale HT :

7590 €

Les coûts associés aux mâts sont intégrés au sein des "Coût des lames". Le prix unitaire d'un mât est de 100 €.

AR Prefecture

047-200068930-20240627-2024C69AXIGP-CC

Reçu le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024



METTEZ
DE LA RÉALITÉ
DANS VOS DONNÉES



IMMERGIS SAS, La Valsière – 44 rue Antoine Jérôme Balard – 34 790 Grabels, France
info@immergis.fr Tel. +33 (0)4 34 11 65 51 Fax. +33 (0)9 74 44 66 21
www.immergis.fr

CONTACT

Immergis :

Vincent Lecamus

vlccamus@immergis.fr